

MÉTROPOLE **NICE CÔTE D'AZUR**

BUDGET PRIMITIF **2020**

Séance du conseil métropolitain du 10 octobre 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Sommaire

Introduction	4
1. La section de fonctionnement.....	6
1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement : 855 millions d'euros	6
1.1.1. Les charges à caractère général : 327 millions d'euros	8
1.1.2. Les charges de personnel : 216 millions d'euros	11
1.1.3. Les subventions et participations : 50 millions d'euros.....	12
1.1.4. Les autres dépenses de fonctionnement.....	13
1.2. Les recettes réelles de fonctionnement : 967 millions d'euros	16
1.2.1. Les recettes fiscales et parafiscales : 469 millions d'euros	18
1.2.2. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine: 230 millions d'euros	24
1.2.3. Les dotations de compensation du Conseil départemental et du Conseil régional : 61 millions d'euros	27
1.2.4. Les concours financiers de l'Etat : 57 millions d'euros.....	28
1.2.5. Les autres recettes de fonctionnement	29
1.3. Le contrat financier.....	34
2. La section d'investissement	36
2.1. Les dépenses réelles d'investissement : 444,6 millions d'euros	36
2.1.1. Les dépenses d'équipement : 282 millions d'euros	37
2.1.2. Les remboursements d'emprunts	44

2.1.3. Les opérations pour compte de tiers : 11,6 millions d'euros.....	45
2.2. Le financement des investissements.....	46
2.2.1. L'autofinancement : 167,7 millions d'euros	46
2.2.2. Les subventions d'investissement reçues : 60 millions d'euros	47
2.2.3. Le besoin de financement nouveau pour 2020	49
2.2.4. Les autres recettes d'investissement.....	52
3. Les priorités par politique publique.....	53
3.1. Aménager le territoire en protégeant l'environnement et le cadre de vie: 182 millions d'euros	53
3.2. Développer la mobilité durable sur le territoire : 293,6 millions d'euros.....	54
3.3. Développer l'attractivité économique et créer de l'emploi : 112,3 millions d'euros.....	55
3.4. Améliorer la qualité de vie et garantir un service public de proximité : 206 millions d'euros	57
Conclusion : l'équilibre général du budget 2020	59

Introduction

Au cours des dernières années, la Métropole Nice Côte d'Azur a œuvré en faveur de la mobilité et du développement durables ainsi qu'au service de son attractivité économique avec :

- Le déploiement de la ligne 2 du tramway. Livrée en juin 2019, celle-ci a déjà été empruntée par plus de 4 millions de passagers. Associée à l'entrée en service de la ligne 3 du tramway et au développement du nouveau réseau des transports en commun, ce sont 1,3 million de kilomètres supplémentaires de transports en commun qui ont été créés avec 70 % de voyages réalisés en mode électrique.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui permettra de réduire de 22 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2026 et d'atteindre la neutralité carbone au niveau de la Métropole dès 2050.
- Des actions de développement économique menées par la Métropole dont la réussite a permis l'implantation d'un nouveau magasin Ikea dans la Plaine du Var (plus de 600 emplois directs), le lancement du projet Iconic, la labellisation « Territoire d'Industrie » de la zone industrielle de Carros ou encore l'accompagnement par le CEEI¹ de 134 start-ups.

En 2020, la Métropole poursuivra ces politiques dans le respect de son Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi (PPICE). Après 140 millions d'euros mis au service du territoire en 2018 et 151 millions prévus pour 2019, ce sont 140 millions qui seront engagés en 2020 sur le budget principal et 282 millions sur l'ensemble des budgets.

En matière de transport, ces sommes financeront :

- La finalisation des lignes 2 et 3 du tramway ainsi que la poursuite des études préalables au prolongement du réseau vers Saint Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer d'une part et la vallée du Paillon d'autre part,
- Les travaux de réaménagement de la sortie Ouest de la voie Mathis,
- La création de Pôles d'Echanges Multimodaux à Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Carros et Nice Saint-Augustin,
- La création de nombreuses pistes cyclables dans le cadre du plan de verdissement de la ville de Nice mais également pour relier les aménagements côtiers le long du Var en passant sous l'A8 ou encore pour créer une continuité d'itinéraire avec l'EuroVélo 8 (la "route de la Méditerranée" qui relie le sud de l'Espagne à la Grèce).

¹ Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation

En matière de développement économique, 2020 verra enfin la première année d'activité de la nouvelle agence d'attractivité de la Métropole. Lancé le 13 septembre dernier, cet outil fédérateur permettra de porter à l'international la marque « Nice Côte d'Azur : Open New Horizons ».

A l'image des années précédentes, ce niveau élevé d'investissement sera associé à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement dans le respect des objectifs suivants :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement passant par un objectif de limitation de leur évolution à un maximum de 1,35 %.
- A périmètre constant, une stabilisation des effectifs au niveau de 2019 et une limitation de l'augmentation de la masse salariale à + 0,67 %.
- La poursuite du désendettement du budget principal avec une nouvelle baisse du besoin de financement d'environ 24,5 millions d'euros et une capacité de désendettement portée à 6,3 années.

Soucieuse de renforcer le pouvoir d'achat de ses habitants, la Métropole poursuivra la baisse de sa fiscalité. Après une diminution du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de près de 10 % en 2018 et de 10 % en 2019, une nouvelle baisse de 5 % a été adoptée pour 2020 lors de la séance du Conseil métropolitain du 20 septembre dernier. Au total, ces diminutions successives auront permis d'augmenter le pouvoir d'achat des Azuréens de 24 millions d'euros en 3 ans.

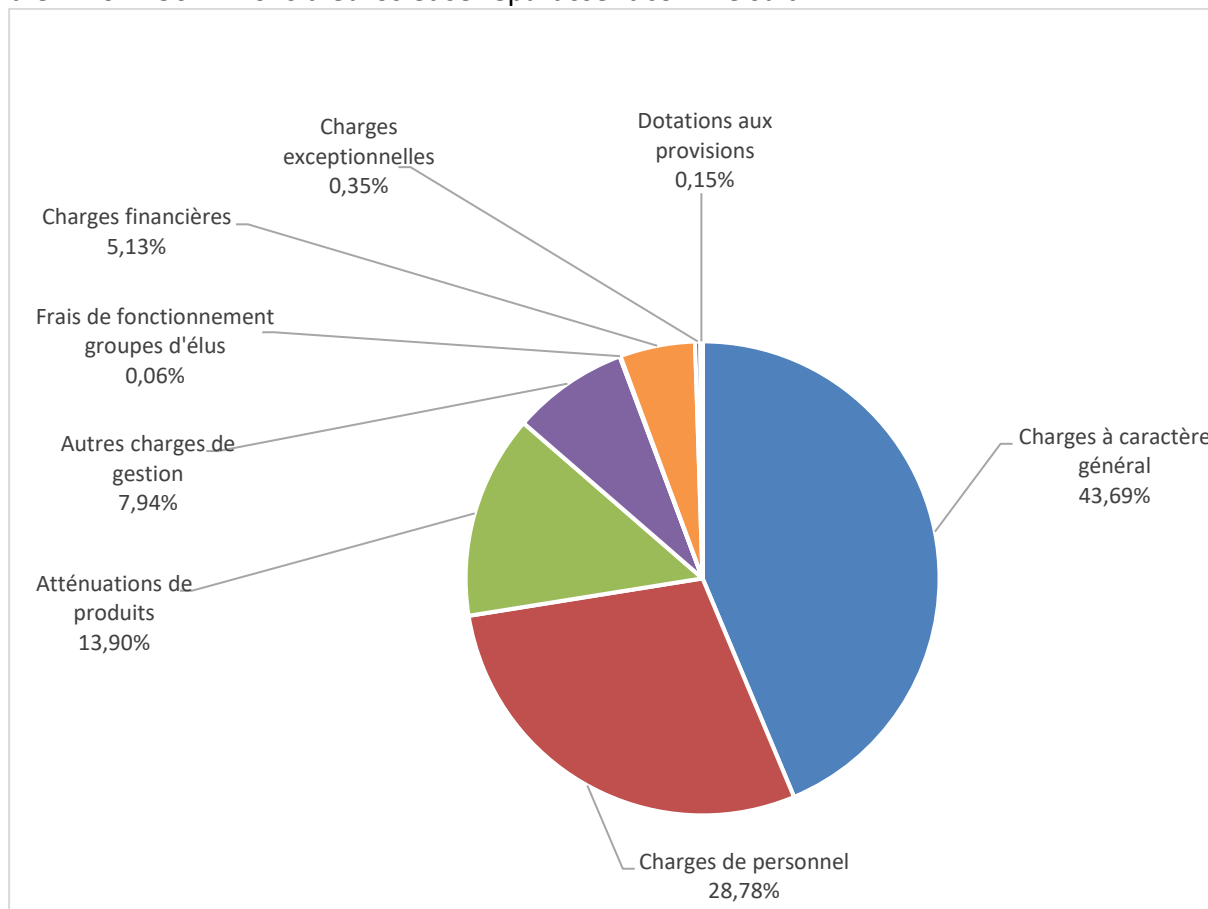
1. La section de fonctionnement

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement : 855 millions d'euros

Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 855 millions d'euros. Sur ces montants, 105 millions d'euros correspondent à des flux inter-budgets répartis comme suit :

Budget	Flux inter-budgets	Dépenses			Recettes	
		Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 65	Chapitre 70	Chapitre 74
Budget principal	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale				3 657 522	
	Subvention d'équilibre au budget annexe des transports			100 000 000		
	Subvention d'équilibre au budget annexe des parcs de stationnement			2 000 000		
Budget annexe des transports	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	427 346	700 750			
	Subvention d'équilibre du budget principal					100 000 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	797 805	1 308 219			
Budget annexe de la régie des MIN	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	54 945	90 096			
Budget annexe des activités portuaires	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	88 799	145 610			
Budget annexe des parcs de stationnement	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	16 650	27 302			
	Subvention d'équilibre du budget principal					2 000 000
Total		1 385 545	2 271 977	102 000 000	3 657 522	102 000 000
		105 657 522			105 657 522	

Une fois ces flux retraités, les dépenses réelles de fonctionnement sont limitées à un montant d'environ 750 millions d'euros et se répartissent comme suit :



1.1.1. Les charges à caractère général : 327 millions d'euros

Ces charges se décomposent comme suit entre les différents budgets de la Métropole :

Libellé	BP 2020	Dont flux inter-budgets	BP 2020 hors flux inter-budgets
Budget principal	71 501 823		71 501 823
Budget annexe des transports	180 849 513	427 346	180 422 167
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	41 243 921		41 243 921
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	28 306 154	797 805	27 508 349
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1 998 792	54 945	1 943 847
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	1 527 163		1 527 163
Budget annexe des parcs de stationnement	1 976 000	16 650	1 959 350
Budget annexe des activités portuaires	1 515 735	88 799	1 426 936
Total	328 919 101	1 385 545	327 533 556

Par grandes compétences, les charges à caractère général se décomposent comme suit :

Les transports : 180,4 millions d'euros décomposés entre :

- La contribution versée à la Régie Ligne d'Azur pour un montant de 165 millions d'euros, en progression de 7,3 millions d'euros afin de tenir compte de l'exploitation en année pleine des lignes 2 et 3 du tramway et du déploiement du nouveau réseau de transports ;
- Les prestations du marché Vélo Bleu à hauteur de 2,1 millions d'euros ;
- Les marchés relatifs aux transports scolaires pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- Les compensations versées à la Région au titre des lignes pénétrantes pour 3,6 millions d'euros ;
- La gestion de lignes de transport au travers de la Délégation de Service Public (DSP) secteur 4 pour 1 million d'euros ;
- Des dépenses exposées au titre de la maintenance, de l'entretien courant, de gardiennage, de locations, d'études et de prestations diverses pour 3 millions d'euros.

Le développement durable et l'environnement : 80,5 millions d'euros

Il s'agit des dépenses exposées au titre :

- De l'assainissement collectif et non collectif, et en particulier l'exploitation des stations d'épuration pour un montant de 27,5 millions d'euros ;
- Des prestations relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 41,2 millions d'euros ;
- Des marchés relatifs à la propreté urbaine ainsi que le fonctionnement et l'entretien des engins de nettoyage pour 5,1 millions d'euros ;
- De la gestion des plages, les interventions étant prévues à hauteur de 0,7 million d'euros ;
- De la gestion des réseaux d'eaux pluviales à hauteur de 4,6 millions d'euros ainsi que des hydrants pour environ 0,1 million d'euros ;
- Des prestations et études conduites dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement.

La voirie métropolitaine, l'éclairage public, et les parcs de stationnement : 19,3 millions d'euros

Les inscriptions budgétaires comprennent :

- Les prestations d'entretien et de maintenance du réseau routier métropolitain prévues pour un montant de 7,6 millions d'euros ;
- Les dépenses relatives à l'éclairage public, notamment les fluides pour 6,5 millions d'euros ;
- Les dépenses de signalisation pour 0,7 million d'euros ;
- Les dépenses de circulation inscrites à hauteur de 2 millions d'euros ;
- Les prestations conduites dans le cadre de la réalisation d'aménagements urbains pour 0,4 million d'euros ;
- Les dépenses exposées au titre des parcs de stationnement pour 2 millions d'euros. Celles-ci sont notamment constituées des compensations versées aux délégataires au titre de la franchise horaire et des taxes foncières.

Le développement économique : 10,2 millions d'euros

Les charges à caractère général de cette compétence comprennent :

- Le soutien et les prestations en faveur des entrepreneurs, startups, jeunes entreprises innovantes et chercheurs du territoire pour 1,9 million d'euros ;
- Les opérations consacrées à la promotion du territoire prévues à hauteur de 2,6 millions d'euros ;
- Les interventions en matière d'insertion économique pour 0,2 million d'euros ;
- Les actions conduites dans le cadre d'appels à projets européens, pour environ 360 000 euros ;
- Les dépenses exposées par la régie des MIN d'Azur pour 1,9 million d'euros ;
- Les activités portuaires prévues à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- Les actions mises en œuvre par le Centre de Formation d'Apprentis pour un montant de 1,5 million d'euros.

Le logement, le renouvellement urbain, la politique de la ville, l'aménagement opérationnel et l'urbanisme : 6,8 millions d'euros

Les crédits permettront de financer des interventions dans les domaines suivants :

- La maintenance et l'entretien du patrimoine bâti privé pour 3,1 millions d'euros ;
- La politique de la ville, le renouvellement urbain, l'amélioration de l'habitat ainsi que les opérations d'inclusion et de cohésion sociale pour 2,3 millions d'euros avec comme nouveauté depuis 2019, l'ouverture de la Maison de l'Habitant , qui connaîtra en 2020 son 1^{er} exercice complet ;
- Les études de planification et d'urbanisme ainsi que les prestations consacrées au système d'information géographique pour 1,1 million d'euros ;
- La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 0,3 million d'euros.

L'administration générale : 30,3 millions d'euros

Il s'agit des dépenses administratives des services communs, exposées pour le compte de la Métropole mais également de la Ville de Nice et de son Centre Communal d'Action Sociale. Elles doivent donc être minorées des participations à recevoir, dans le cadre de la convention de gestion des services communs, soit 20,5 millions d'euros.

Les crédits d'administration générale intègrent également de nouvelles prestations réalisées à titre onéreux pour le compte de satellites (Régie Eau d'Azur, Office du Tourisme Métropolitain notamment).

1.1.2. Les charges de personnel : 216 millions d'euros

Libellé	BP 2020	Dont flux inter-budgets	BP 2020 hors flux inter-budgets
Budget principal	171 797 785		171 797 785
Budget annexe des transports	5 198 418	700 750	4 497 668
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	25 538 979		25 538 979
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	7 896 019	1 308 219	6 587 800
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1 964 527	90 096	1 874 431
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	3 665 184		3 665 184
Budget annexe des parcs de stationnement	572 550	27 302	545 248
Budget annexe des activités portuaires	1 398 547	145 610	1 252 937
Total	218 032 009	2 271 977	215 760 032

La masse salariale représente près du tiers des dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole en 2020, soit un niveau stable par rapport à 2019.

Par rapport aux crédits ouverts en 2019, la progression de ces dépenses est contenue, avec une évolution limitée à 1,9 million d'euros, qui s'explique par :

- Des dépenses obligatoires de portée nationale, pour un coût de 500 000 euros en lien avec la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), entraînant la revalorisation de nombreuses carrières indiciaires des agents de catégories A et C, ainsi que du mécanisme de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- L'impact en année pleine de la reprise des agents du Centre de Régulation du Trafic Malraux pour 700 000 euros,
- La mise en œuvre d'une politique de bien-être au travail par la reconnaissance et la prévention de la précarité avec un plan doté d'un million d'euros.

1.1.3. Les subventions et participations : 50 millions d'euros

Budget	Compétence	Nature de la dépense	Montant
Budget principal	Développement économique	Chèque carburant	600 000
		SIVU de la Bonnette	30 000
		SICTIAM	172 476
		TEAM Côte d'Azur	1 215 000
		GIP Grand Prix de France Le Castellet	2 000 000
		Subventions agriculture et tourisme Haut Pays	124 700
		Syndicat mixte du Mercantour	5 467 000
		EPA	318 000
		Chambre de métiers et de l'artisanat	40 000
		#Niceshopping	75 000
		Association Sportive Mécanique Isola	33 000
		Divers organismes CEIS	50 000
		Diverses subventions développement économique	710 500
		Politique de la ville, insertion emploi et logement	Objectif Jeunes
	Subvention fonds de solidarité pour le logement et financement ADIL		1 857 987
	Subventions aide aux jeunes en difficulté		355 993
	Subventions actions de prévention spécialisée		2 207 074
	Subventions insertion emploi		141 176
	Diverses subventions politique de la ville		1 005 850
	Environnement et développement durable	Subventions à divers organismes	185 950
		SMIAGE	568 044
	Autres	Autres subventions	256 400
Budget annexe des transports	Transport	Participation navettes aéroport	255 000
		Subventions 2 roues et véhicules électriques	210 000
		Subventions familles (indemnités transports scolaires)	7 000
		Participation SIM PACA (Région)	20 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Environnement et développement durable	Participation SYMISCA	3 251 020
Budget annexe gestion des déchets ménagers et assimilés		Contribution Usine de Valorisation Energétique	28 435 000
		Subvention Ligue contre le cancer	50 000
		Subventions Veille Sanitaire	50 000
Total			50 292 170

1.1.4. Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits : 104 millions d'euros

Budget principal :

- La principale atténuation de produits est constituée des attributions de compensation versées aux communes. Celles-ci viennent neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences pour un montant de 54 millions d'euros ;
- La dotation de solidarité métropolitaine reconduite à hauteur de 9,7 millions d'euros, soit un montant très supérieur au plancher légal² inférieur à 2 millions d'euros ;
- Le reversement de la taxe de séjour au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain pour 10,7 millions d'euros ;
- Le prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources à hauteur de 25,9 millions, conformément au dispositif de neutralisation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle ;
- Le prélèvement opéré par le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales évalué à 3,8 millions d'euros pour 2020.

Budget annexe des transports :

Il est prévu 100 000 euros au titre des restitutions de versement transport.

Les charges financières (38,4 millions d'euros)

Les charges financières se déclinent comme suit par budget :

Budget	BP 2020
Budget principal	18 350 000
Budget annexe des transports	18 920 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	1 093 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	32 500
Budget annexe des parcs de stationnement	40 000
Budget annexe de la régie autonome du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole	10 000
Total	38 445 500

² Le montant plancher correspond à 50 % de la différence entre les produits N-1 et N de cotisation foncière des entreprises, de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et de taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les charges exceptionnelles (2,6 millions d'euros)

Les charges exceptionnelles sont ventilées par budget comme suit :

Libellé	BP 2020
Budget principal	55 440
Budget annexe des transports	1 686 442
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	50 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	153 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	56 000
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	3 000
Budget annexe des parcs de stationnement	594 859
Budget annexe des activités portuaires	35 850
Total	2 634 591

Elles comprennent notamment :

- Sur le budget annexe des transports, les crédits de la commission d'indemnisation et d'accompagnement des professionnels riverains concernés par les travaux du tramway pour 700 000 euros, et l'indemnité de résiliation de la convention Autos Bleues, pour un montant de 0,9 million d'euros ;
- Sur le budget annexe des parcs de stationnement, une contribution d'équilibre à verser au délégataire en charge de la construction du parking place De Gaulle à Eze, pour 310 000 euros.

Les dotations aux provisions (1,1 million d'euros)

Des dotations aux provisions sont prévues sur deux budgets :

- Sur le budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la constitution d'une provision de 1 million d'euros est prévue pour anticiper en fin de délégation l'indemnisation due au titre de la valeur nette comptable des investissements réalisés par l'exploitant de l'usine d'incinération et ne pouvant être amortis sur la durée restante du contrat ;
- La constitution d'une provision de 90 000 euros est également inscrite sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur afin de couvrir le risque de non-recouvrement de loyers.

Autres charges de gestion courante

Outre les subventions et participations mentionnées précédemment, les chapitres comptables 65 et 6586 prévoient notamment les dépenses suivantes :

- Des interventions sociales en faveur du personnel et notamment : la subvention versée au CESAN pour 4,2 millions d'euros, les mesures de secours, le versement du capital décès ou encore des remises gracieuses pour 227 200 euros ;
- Les redevances à verser à l'Etat dans le cadre des conventions de concessions de plages, à hauteur de 512 000 euros ;
- Les admissions en non-valeur, les intérêts moratoires ainsi que des indemnités et dépenses diverses (1 158 870 euros).

1.2. Les recettes réelles de fonctionnement : 967 millions d'euros

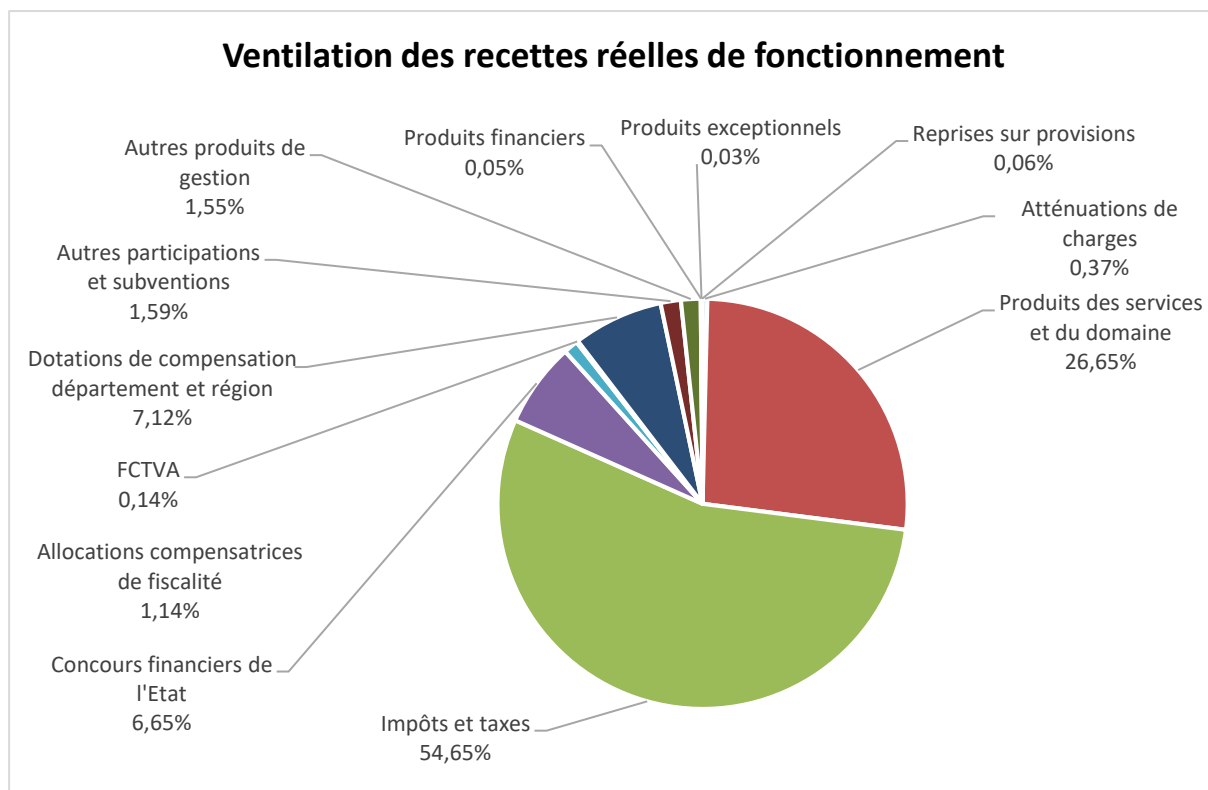
Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 967 millions d'euros. Sur ces montants, 105 millions d'euros correspondent à des flux inter-budgets répartis comme suit :

Budget	Flux inter-budgets	Dépenses			Recettes	
		Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 65	Chapitre 70	Chapitre 74
Budget principal	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale				3 657 522	
	Subvention d'équilibre au budget annexe des transports			100 000 000		
	Subvention d'équilibre au budget annexe des parcs de stationnement			2 000 000		
Budget annexe des transports	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	427 346	700 750			
	Subvention d'équilibre du budget principal					100 000 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	797 805	1 308 219			
Budget annexe de la régie des MIN	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	54 945	90 096			
Budget annexe des activités portuaires	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	88 799	145 610			
Budget annexe des parcs de stationnement	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale	16 650	27 302			
	Subvention d'équilibre du budget principal					2 000 000
Total		1 385 545	2 271 977	102 000 000	3 657 522	102 000 000
		105 657 522			105 657 522	

Après retraitement des flux inter-budgets, les recettes réelles de fonctionnement sont limitées à 862 millions d'euros. Elles sont composées :

- Pour environ 55 % de recettes fiscales,
- Pour environ 27 %, de recettes de tarifs ou de produits de son domaine,
- Pour environ 8 %, de dotations et compensations diverses de l'Etat,

- Pour environ 7 %, de dotations de compensation versées chaque année par la Région et le Département au titre des transferts de compétences intervenus avec la Métropole.



1.2.1. Les recettes fiscales et parafiscales : 469 millions d'euros

Depuis 2011, année de mise œuvre de la réforme de la taxe professionnelle, la Métropole bénéficie d'un panier de recettes fiscales composé d'impôts « ménages » et d'impôts « professionnels » dont les produits attendus pour 2020 se répartissent comme suit :

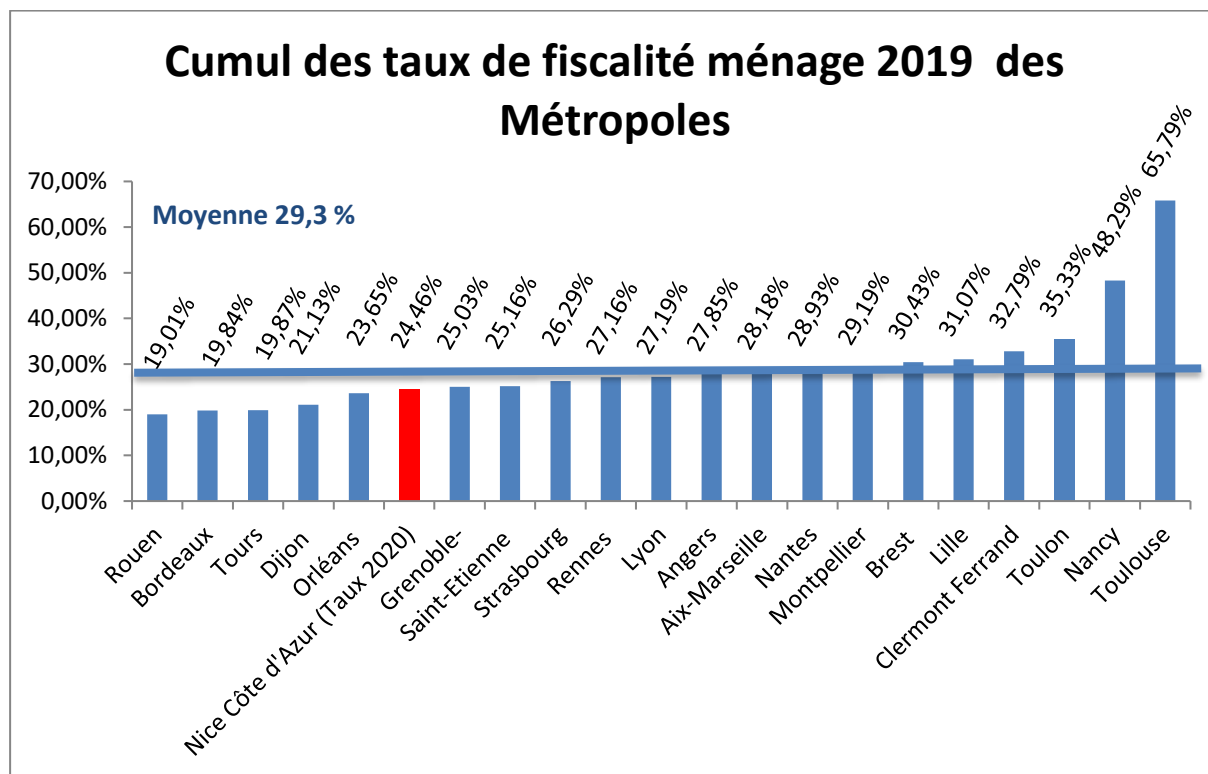
Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Taxe d'habitation	86 799 550	89 037 890	90 106 345
Taxe foncière sur les propriétés bâties	63 209 139	64 443 392	65 216 713
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 475	53 170	54 000
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	361 535	365 525	365 333
Cotisation foncière des entreprises	81 522 649	79 927 106	81 526 559
Rôles supplémentaires	2 744 353	2 000 000	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	32 944 456	35 005 032	36 701 342
Taxe sur les surfaces commerciales	6 766 370	7 038 770	7 144 352
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	3 837 552	3 887 904	3 964 720
Total	278 238 079	281 758 789	285 079 364

A ces recettes s'ajoutent les taxes dites parafiscales pour un montant de 183,6 millions d'euros :

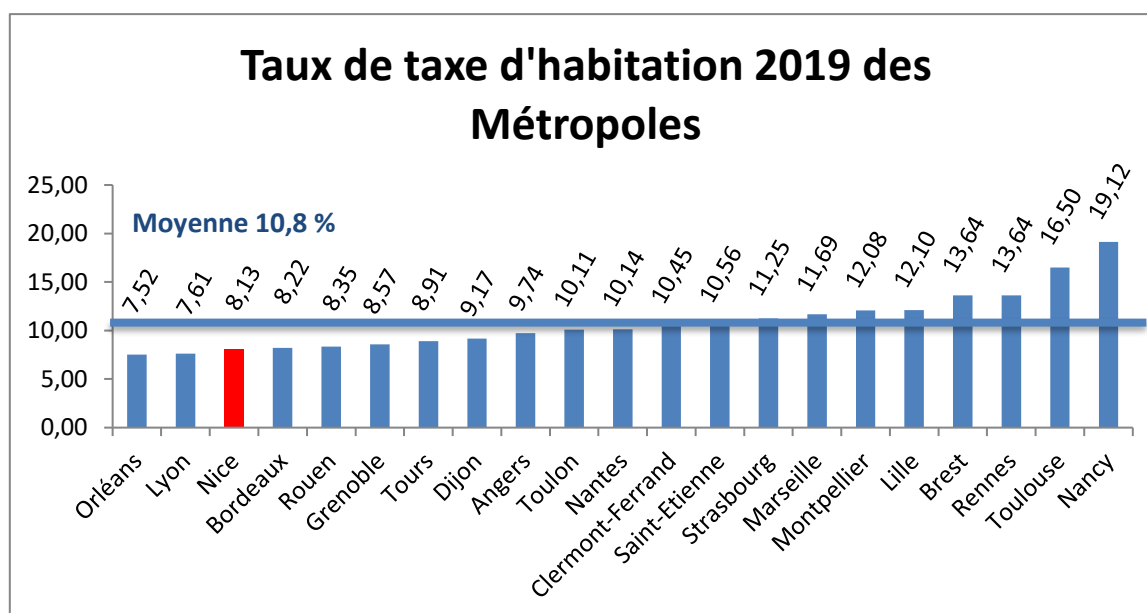
Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	98 135 932	89 843 951	86 600 000
Taxe de versement transports	82 530 926	85 000 000	86 000 000
Prélèvements sur les jeux et paris hippiques	765 072	773 000	386 500
Taxe de séjour		10 700 000	10 700 000
Total	181 431 930	186 316 951	183 686 500

La fiscalité « ménage »

En termes de fiscalité ménage, le cumul des taux de la Métropole lui permet de se classer sixième sur les 21 métropoles françaises avec un taux de 24,46 % bien inférieur à la moyenne (29,36 %).



Parmi les recettes de la fiscalité ménage, la taxe d'habitation constitue la principale recette fiscale directe de la Métropole. Son taux n'a jamais été modifié depuis la création de l'établissement public et est le 3^{ème} taux le plus faible des 21 métropoles françaises.

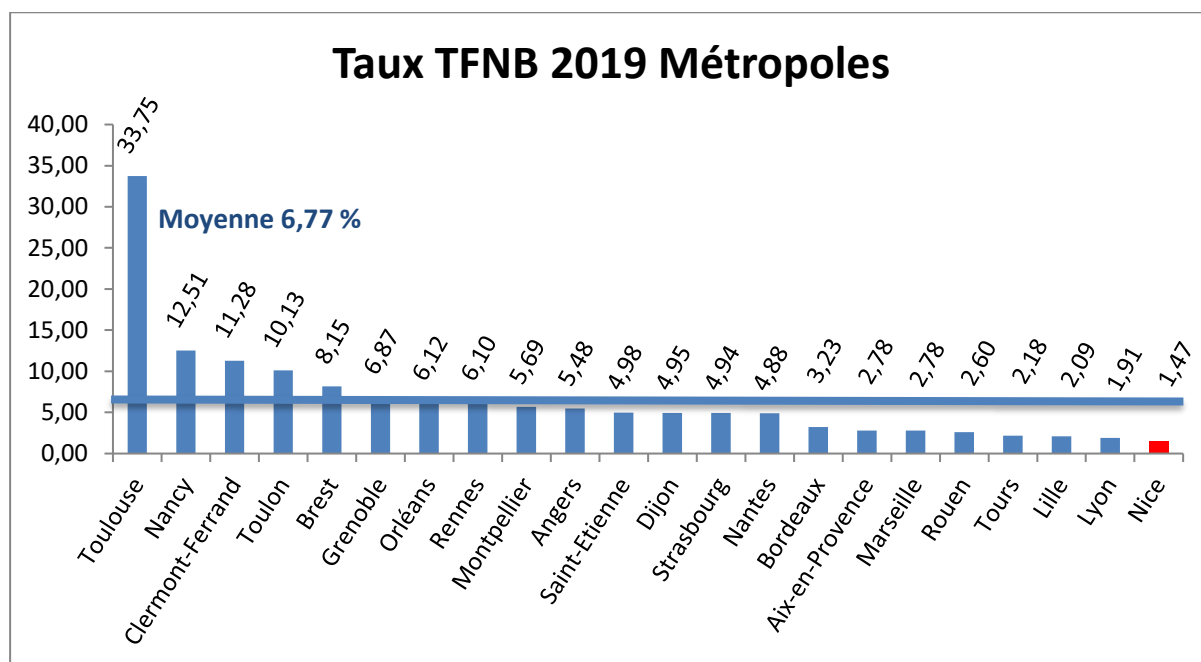


L'estimation du produit de taxe d'habitation attendu pour 2020 résulte de l'application d'une évolution de 1,2 % correspondant à la revalorisation des bases estimée en fonction de l'inflation 2019.

Sur cette taxe, il est à noter que, conformément à la réforme engagée par le Gouvernement, 80 % des redevables les plus modestes bénéficieront en 2020 d'un dégrèvement de 100 % de la taxe d'habitation. Cette mesure n'aura toutefois aucun effet sur le produit perçu par la Métropole, le manque à gagner étant compensé intégralement par l'Etat sur la base d'un dégrèvement.

La deuxième source de recettes fiscales de la Métropole est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec 65,2 millions d'euros de produits attendus pour 2020. Avec un taux inchangé depuis 2018, la taxe foncière sur les propriétés bâties contribue au financement du plan d'investissement de 431 millions d'euros sur le budget principal. Par rapport aux autres métropoles, Nice Côte d'Azur applique un taux nettement inférieur à celui de la Métropole de Lyon, de la Métropole de Nantes ou encore de la Métropole de Nancy.

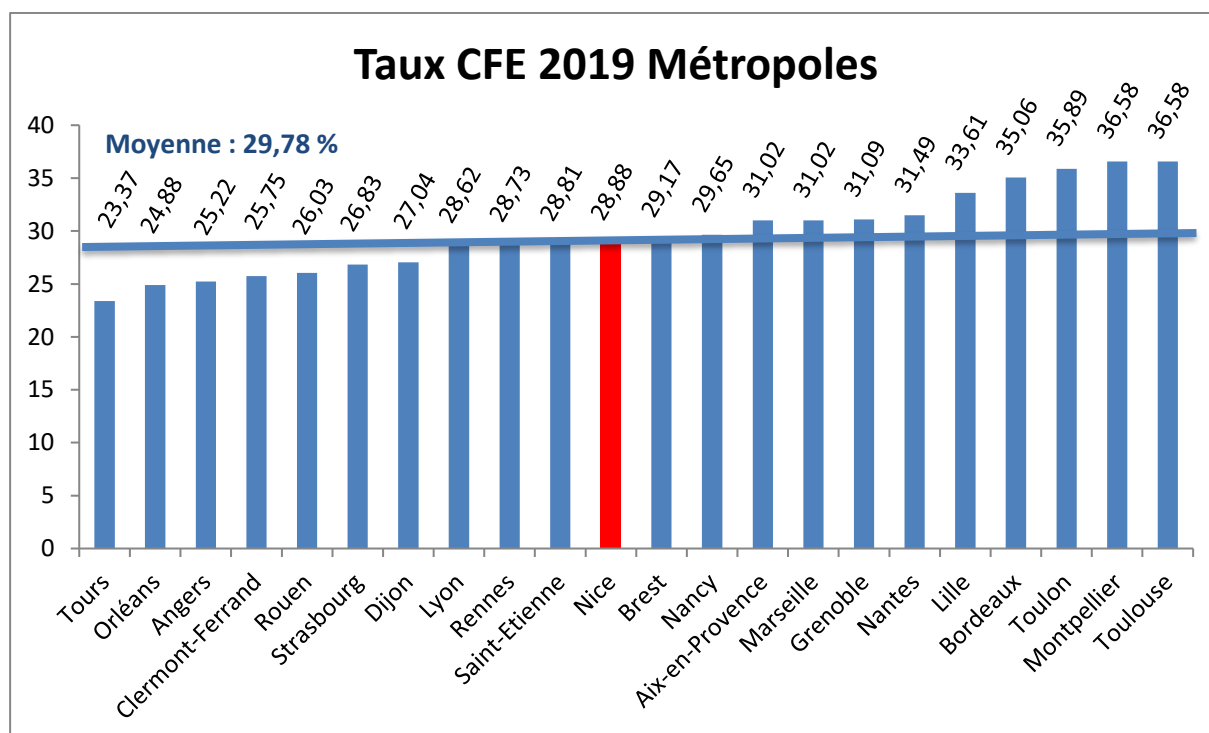
La taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties constituent, elles, un produit de 400 000 euros par an. Parmi les métropoles françaises, Nice Côte d'Azur applique le taux le plus faible.



La fiscalité « professionnelle »

Elle comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par les entreprises pour les besoins de leurs activités. Conformément aux engagements pris, son taux n'a jamais été modifié depuis la création de la Métropole et se situe dans la moyenne des métropoles françaises.



Comme pour les taxes directes locales, les bases de la CFE, varient en fonction de la revalorisation forfaitaire issue de la loi de finances et d'une évolution physique. Pour 2020, son produit est attendu à hauteur de 81,5 millions d'euros.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 € selon le principe de la territorialisation. Elle est répartie entre les établissements de l'entreprise situés sur le territoire de l'établissement public en fonction de l'effectif employé (pour 2/3) et de la valeur locative des immobilisations imposées à la CFE (pour 1/3).

Seuls 26,5 % du produit de cette cotisation sont versés à la Métropole. Le reste est reversé au Département (23,5 %) et à la Région(50 %).

La CVAE étant assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises, son produit est très sensible aux variations économiques. Pour 2020, il a été estimé à 36,7 millions d'euros soit une progression de 4,85 % reflétant la très bonne santé des entreprises implantées sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 7,1 millions d'euros

La taxe sur les surfaces commerciales, perçue au profit de l'Etat avant la réforme de la taxe professionnelle a été affectée aux intercommunalités depuis lors. Il ne s'agit cependant pas d'une ressource supplémentaire, son produit étant venu en diminution d'une fraction équivalente de la dotation globale de fonctionnement.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 4 millions d'euros

La Métropole perçoit le produit de diverses composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), principalement sur les stations radioélectriques et les transformateurs.

Les taxes parafiscales

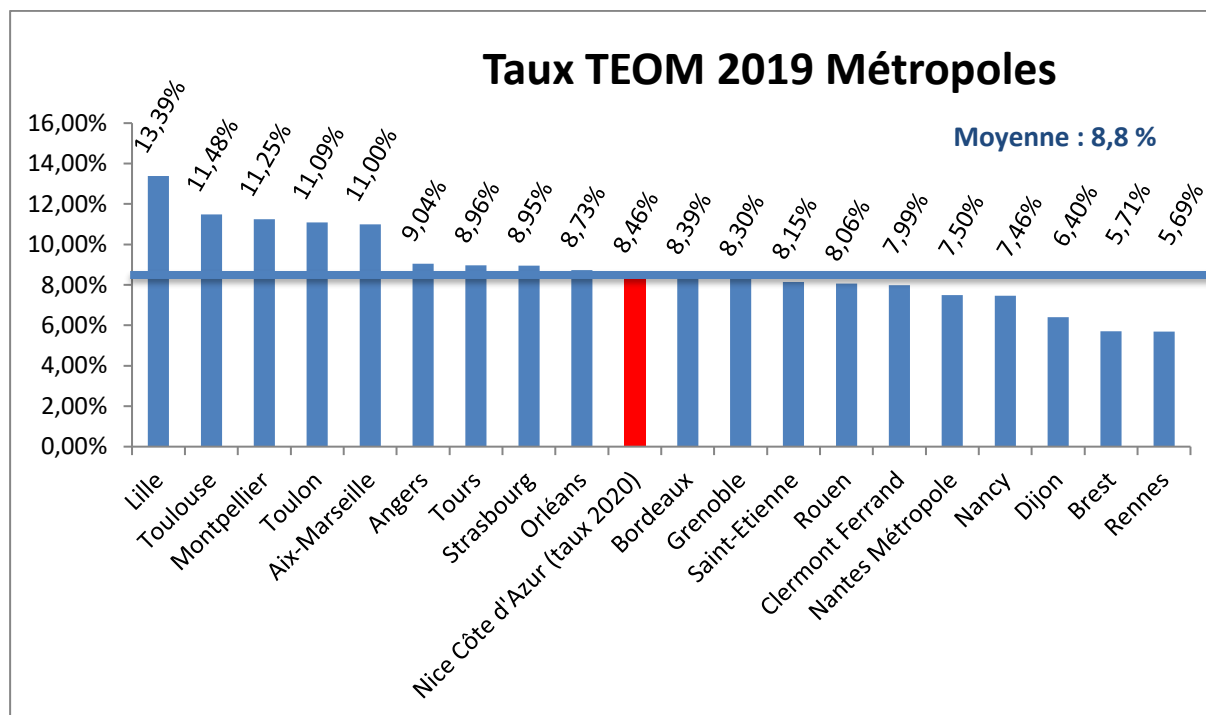
Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	98 135 932	89 843 951	86 600 000
Taxe de versement transports (VT)	82 530 926	85 000 000	86 000 000
Prélèvements sur les jeux et paris hippiques	765 072	773 000	386 500
Taxe de séjour		10 700 000	10 700 000
Total	181 431 930	186 316 951	183 686 500

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 86,6 millions d'euros

En 2018, le taux de TEOM a été ramené de 10,90 % à 9,90 %, puis de 9,90 % à 8,90 en 2019. En 2020, une troisième diminution consécutive du taux de TEOM a été adoptée. Celui-ci sera ramené à 8,46 %, soit une nouvelle baisse de 5 % et une baisse cumulée de plus de 22 % en trois ans.

Cette augmentation du pouvoir d'achat des Azuréens a été rendue possible par la mise en place d'une politique intensive de réduction à la source de la production de déchets, de recherche permanente d'autonomie pour le traitement et de renforcement des moyens déployés pour favoriser le geste de tri et le financement complémentaire apporté par la redevance spéciale.

Au niveau national, Nice Côte d'Azur se place en-deçà de la moyenne des taux et bien en-dessous de Lille, Strasbourg ou encore Marseille :



Le versement transports : 86 millions d'euros

Affecté au budget annexe des transports, cette taxe est perçue sur la base d'un taux unique de 2 % appliqué sur l'ensemble des entreprises de 11 salariés et plus situées sur le territoire de la Métropole.

La taxe de séjour métropolitaine : 10,7 millions d'euros

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence promotion du tourisme a été transférée des communes à la Métropole qui a créé un Office de Tourisme Métropolitain. Depuis cette date, la taxe de séjour a été instaurée sur l'ensemble des 49 communes membres selon un barème de tarif harmonisé applicable à l'ensemble des hébergements touristiques. Son produit étant affecté, il est reversé en totalité à l'Office de Tourisme Métropolitain dont il constitue la principale recette.

Le prélèvement sur les paris hippiques : 386 500 euros

Cette recette constitue un fragment de l'impôt perçu sur les paris réalisés dans les hippodromes de la Métropole. Sur cette taxe, il est à noter que des dispositions introduites par la loi de finances pour 2019 prévoient, qu'à compter de l'exercice 2020, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés ne percevront plus que la moitié du produit qui leur était autrefois accordé. L'autre moitié sera désormais reversée aux communes sur le territoire desquelles sont situés les hippodromes.

1.2.2. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine : 230 millions d'euros

Les produits liés à la tarification des services publics et à la valorisation du domaine sont prévus à hauteur de 229,7 millions d'euros. Hors budget annexe Nice Méridia, la progression par rapport au budget primitif 2019 est de l'ordre de 1,7 %.

Par budget, ces recettes se déclinent comme suit :

Libellé	BP 2020	Dont flux inter-budgets	BP 2020 hors flux inter-budgets
Budget principal	94 154 275	3 657 522	90 496 753
Budget annexe des transports	49 671 000		49 671 000
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	10 557 900		10 557 900
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	60 382 000		60 382 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	3 800 000		3 800 000
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	825 935		825 935
Budget annexe des parcs de stationnement	343 640		343 640
Budget annexe des activités portuaires	1 898 750		1 898 750
Budget annexe Nice Méridia	11 696 269		11 696 269
Total	233 329 769	3 657 522	229 672 247

Budget principal :

Les recettes sont constituées des éléments suivants :

- Des recettes prévues au titre de la convention de gestion des services communs (remboursements de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de Nice) pour 80,6 millions d'euros ;
- Des remboursements au titre de la mise à disposition d'agents et de moyens, en particulier au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain et de la Régie Eau d'Azur pour un montant global de 2,9 millions d'euros ;
- Des remboursements des communes au titre de la mise à disposition du service métropolitain d'instruction des permis de construire pour 0,6 million d'euros ;
- Des redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public par les opérateurs de réseaux, prévues à hauteur de 2,6 millions d'euros ;

-
- Des redevances versées par les exploitants de plage, la Métropole ayant exercé son droit de priorité pour assurer la gestion des plages concédées par l'Etat, pour 0,7 million d'euros ;
 - De la perception du forfait post stationnement, recette destinée au développement d'actions de développement de la mobilité et de voirie métropolitaine, pour 2 millions d'euros ;
 - Des recettes de la régie publicitaire, prévues à 1 million d'euros ;
 - De recettes diverses, pour 100 000 euros.

Budget annexe des transports :

Les recettes comprennent :

- Les recettes de la billetterie des transports publics de voyageurs, reversées par la Régie Ligne d'Azur, à hauteur de 49,1 millions d'euros ;
- Des participations versées par la Région ainsi que par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, dans le cadre de la mise en œuvre du titre Azur, pour 0,2 million d'euros ;
- Des recettes de la régie des transports scolaires, pour 263 000€
- De recettes diverses, liées notamment à des redevances domaniales pour 50 000 euros.

Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

Les recettes comprennent :

- La redevance spéciale, pour 4,2 millions d'euros ;
- Les recettes des déchetteries, pour 910 000 euros ;
- Les recettes liées à la valorisation des déchets recyclés, à hauteur de 5,4 millions d'euros ;
- 10 000 euros de recettes récupérées dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif :

Les recettes sont constituées de :

- La redevance d'assainissement collectif, due par les usagers raccordés au réseau collectif, pour un montant de 59,9 millions d'euros ;
- La redevance due au titre des contrôles effectués sur les installations d'assainissement non collectif, pour 300 000 euros ;
- De prestations de services diverses, pour 157 000 euros.

Budget annexe de la régie des MIN d'Azur :

Les recettes sont constituées par la location d'emplacements et la vente de prestations annexes aux maraîchers et autres occupants, pour 3,8 millions d'euros.

Budget annexe de la régie du centre de formation d'apprentis de la Métropole :

Il s'agit des redevances périscolaires (prestations internat et restauration), à hauteur de 0,2 million d'euros et des recettes perçues au titre des actions de formation continue, pour 0,7 million d'euros.

Budget annexe des parcs de stationnement :

Pour l'essentiel, les recettes sont constituées des remboursements effectués par la Régie des Parcs d'Azur, au titre de la mise à disposition d'agents et de prestations informatiques, pour 0,3 million d'euros.

Budget annexe des activités portuaires :

Les recettes sont constituées par les redevances domaniales et prestations annexes, pour 1,8 million d'euros, ainsi que les redevances d'occupation du port de Cagnes-sur-Mer, pour 115 000 euros.

Budget annexe Nice Méridia :

11,7 millions d'euros sont prévus dans le budget 2020 au titre de la vente de terrains aménagés.

1.2.3. Les dotations de compensation du Conseil départemental et du Conseil régional : 61 millions d'euros

Libellé	BP 2020
Dotation de compensation - Création de la Métropole, au 1 ^{er} janvier 2012 (voirie, transports scolaires et promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques)	44 345 114
Dotation de compensation - Intégration de 4 communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson), au 1 ^{er} janvier 2014	1 381 321
Dotation de compensation - Transferts de compétence article 90 loi NOTRe, à compter du 1 ^{er} janvier 2017 (attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, aide aux jeunes en difficulté, actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en rupture avec leur milieu)	4 877 341
Dotation de compensation – Remboursement de l'annuité de la dette transférée	10 236 031
Dotation de compensation - Transfert de compétence article 22 loi NOTRe, à compter du 1 ^{er} janvier 2017 (propriété, aménagement, entretien et gestion du port de Nice – port Lympia)	467 417
Sous-total Conseil départemental des Alpes-Maritimes	61 307 224
Dotation de compensation - Création de la Métropole, au 1 ^{er} janvier 2012 (promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques)	10 976
Sous-total Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 976
Total	61 318 200

Ces dotations viennent neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences du Conseil départemental et du Conseil régional vers la Métropole Nice Côte d'Azur. Elles ont été déterminées par des commissions locales d'évaluation des charges et des recettes transférées, sous la présidence d'un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

S'agissant de la dotation de compensation versée par le Conseil départemental à la Métropole à la suite de sa création, il est à souligner que celle-ci avait été fixée à 50 millions d'euros. Un mécanisme d'indexation légal sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), supprimé en 2015, s'est traduit par une perte sensible de recettes pour la Métropole. En effet, cette indexation de la dotation s'est traduite par une perte de recettes cumulées à 44,3 millions d'euros, soit une perte annuelle de 5,7 millions d'euros.

1.2.4. Les concours financiers de l'Etat : 57 millions d'euros

Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Dotation globale de fonctionnement - Dotation d'intercommunalité	6 441 952	7 098 608	7 000 000
Dotation globale de fonctionnement - Dotation de compensation	51 172 075	49 997 107	49 500 000
Dotation globale de décentralisation transports scolaires	938 582	821 741	821 700
Total	58 552 609	57 917 456	57 321 700

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal concours financier de l'Etat perçu par la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité dont le mode de calcul a été profondément réformé dans le cadre de la loi de finances pour 2019 à l'avantage de la Métropole Nice Côte d'Azur. Des mécanismes de garantie individuelle ont été prévus quant à son évolution. Elle est donc attendue à un niveau stable par rapport à 2019.

La dotation de compensation est perçue en contrepartie de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle entre 1999 et 2003. Elle est estimée à 49,5 millions d'euros en 2020, des mécanismes d'écêtement pouvant s'appliquer afin de financer l'évolution d'autres composantes de la dotation globale de fonctionnement.

La dotation globale de décentralisation transports scolaires vise à neutraliser les conséquences du transfert de la compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales, intervenu en 1984. Son montant est figé depuis 2011.

1.2.5. Les autres recettes de fonctionnement

Les subventions reçues : 13,7 millions d'euros

La Métropole bénéficiera de participations et de subventions versées par ses partenaires et dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Budget	Libellé	BP 2020
Budget principal	Agence France Entrepreneur	5 000
	Subvention Européenne - ALCOTRA - PITEM PROSOL	133 079
	Subvention Européenne - Projet ALPSIB	26 837
	Subvention Européenne - FSE - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	650 000
	Subvention Européennes - PITER	134 313
	Subvention Européennes - FAEDER friches	15 022
	Subvention Etat - Fabrique à entreprendre	50 000
	Subvention Etat - PAPI Var	1 000
	Subvention Etat - AAP Maritimo	30 000
	Subvention Etat - Natura 2000	120 000
	Subvention Etat - SIPL	7 600
	Subvention Etat - Logement d'abord - Maison de l'Habitant	35 000
	Subvention ADEME - Espace Info Energie	20 000
	Subvention divers partenaires - ReUseHeat	20 000
	Subvention Région - Contrat Plan Etat Région	150 000
	Subvention Région - Sud Labs	10 000
	Subvention Région - Cellule d'Animation des Clauses d'Insertion	50 000
	Subvention Département - Versement RSA	251 000
	Subventions ANAH - Programme d'intérêt général amélioration habitat	140 000
	Subventions ANAH - OPAH RU PNRQAD et POPAC	85 100
	Participation Côte d'Azur Habitat - Maison de l'Habitant	66 000
	Subvention fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	540 000
	Subventions divers partenaires - Schéma territorial de restauration écologique et Atlas Marin	77 646
	Subvention Agence de l'Eau - Verdissement	31 500
Sous-total budget principal		2 649 097
Budget annexe des transports	Participation Région - Transport scolaire et lignes pénétrantes	3 983 000
	Participation Département - Desserte CADAM	247 000
	Participation Ville de Nice - Desserte Stade de la Lauvette	153 000
	Participation autres communes et SIVOM de la Tinée	41 100
Sous-total budget annexe des transports		4 424 100

Budget	Libellé	BP 2020
Budget annexe de l'assainissement	Agence de l'eau - Primes d'épuration	2 300 000
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		2 300 000
Budget annexe de la régie autonome du CFA de la Métropole	Subvention Région - APEA	160 000
	Participation Département	2 000
	Autres participations	5 000
	Taxe d'apprentissage - Opérateurs de compétence	4 191 019
Sous-total budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole		4 358 019
Total		13 731 216

Les autres produits de gestion courante : 13,4 millions d'euros

Ce chapitre comptabilise les recettes diverses, les produits accessoires ainsi que les recettes provenant de l'optimisation du patrimoine de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par budget, elles se décomposent comme suit :

Libellé	BP 2020
Budget principal	6 266 477
Budget annexe des transports	4 528 733
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	260 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	340 420
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	25 143
Budget annexe des parcs de stationnement	950 017
Budget annexe des activités portuaires	985 960
Total	13 356 750

Budget principal :

Les recettes se composent :

- Du revenu des immeubles (loyers et refacturations de charges), pour 3,7 millions d'euros ;
- Des redevances versées par le délégataire du crématorium, pour 1,3 million d'euros, et les exploitants des plages sous-concédées, à hauteur de 0,7 million d'euros ;
- Du remboursement, par la Ville de Nice, de prestations de nettoyage réalisées à l'occasion d'événements municipaux, pour 0,3 million d'euros ;
- D'indemnités versées par les assureurs, à hauteur de 200 000 euros ;
- De recettes diverses, pour 100 000 euros.

Budget annexe des transports :

Les recettes sont constituées de :

- La compensation versée par l'Etat au titre du relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport, passé de 9 à 11 salariés, à hauteur de 1,9 million d'euros ;
- Le produit des panneaux publicitaires, pour 1,9 million d'euros ;
- Les recettes de la régie Vélo Bleu, soit 0,7 million d'euros ;
- Ainsi que par quelques produits divers, d'un montant global inférieur à 100 000 euros.

Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

Il s'agit de la refacturation de la taxe foncière à l'exploitant de l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane pour 100 000 euros, ainsi que de la location d'un terrain, pour un montant de 160 000 euros.

Budget annexe de la régie des MIN d'Azur :

Environ 400 000 euros sont attendus au titre de la refacturation de charges aux occupants (fluides, gestion des déchets, etc.).

Budget annexe de la régie du centre de formation d'apprentis de la Métropole :

Des produits accessoires sont prévus pour un montant inférieur à 100 000 euros.

Budget annexe des parcs de stationnement :

Environ 1 million d'euros sont prévus au titre des redevances versées par les titulaires des conventions de délégation de service public.

Budget annexe des activités portuaires :

Les recettes, prévues à hauteur d'un million d'euros, correspondent aux refacturations de taxe foncière aux concessionnaires.

Les allocations compensatrices de fiscalité : 9,8 millions d'euros

Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties	6 845 282	7 318 191	7 100 000
Taxe professionnelle, cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	91 796	2 460 066	2 400 000
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	825 887	574 419	300 000
Total	7 762 965	10 352 676	9 800 000

Les allocations compensatrices viennent neutraliser les conséquences sur les recettes de la Métropole des mesures d'exonérations fiscales prises au niveau national.

La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle est estimée en légère baisse à 300 000 euros. En effet, dans la loi de finances pour 2019, celle-ci a joué le rôle de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat dont le volume reste globalement stable conformément aux engagements gouvernementaux.

Les atténuations de charges : 3,2 millions d'euros

Libellé	BP 2020
Budget principal	2 656 608
Budget annexe des transports	59 400
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	346 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	87 120
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	26 800
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	20 800
Budget annexe des parcs de stationnement	4 752
Budget annexe des activités portuaires	11 880
Total	3 213 360

Il s'agit, pour l'essentiel, de la participation des agents au coût des titres restaurants, soit 40 % de leur valeur faciale. Environ 200 000 euros correspondent à des remboursements sur rémunération.

Les attributions de compensation des communes et les reversements des prélèvements loi S.R.U : 2,1 millions d'euros

Libellé	CA 2018	Estimation 2019	BP 2020
Attributions de compensation négatives	1 614 379	1 495 799	1 132 614
Reversements loi SRU	1 479 261	955 645	1 000 000
Total	3 093 640	2 451 444	2 132 614

Les attributions de compensation : 1,1 million d'euros

Ces attributions de compensation (AC) négatives représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres, conformément aux travaux arrêtés en Commissions Locales d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT). Elles s'analysent comme des « reversements de fiscalité ».

Les reversements des prélèvements loi SRU : 1 million d'euros

En application de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, la Métropole, en sa qualité de délégataire de l'État pour les aides à la pierre, est bénéficiaire du prélèvement opéré sur les communes en constat de carence au regard du nombre de logements sociaux dans la commune. A ce titre, le montant du prélèvement à reverser à la Métropole devrait s'établir en 2020 à 1 million d'euros.

Le fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses de fonctionnement : 1,2 million d'euros

A l'origine, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permettait uniquement la récupération d'une fraction de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement. La loi de finances pour 2016 a rendu éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie. Au budget primitif 2020, cette recette est attendue à hauteur de 1,2 million d'euros.

Les produits exceptionnels et les reprises sur provisions : 0,8 million d'euros

Les crédits 2020 comprennent environ 300 000 euros de produits exceptionnels :

- 155 000 euros sont inscrits sur le budget annexe des parcs de stationnement, au titre du versement d'un fonds de concours par la commune d'Eze pour la réalisation du parking Place de Gaulle ;

- Sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur, environ 145 000 euros sont prévus pour des annulations de mandats émis sur exercice antérieur et pour des indemnisations de sinistres.

Il est prévu 535 000 euros au titre des reprises sur provisions :

- Sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur, il s'agit de la reprise d'une provision constituée pour risque de non-recouvrement de créances, pour un montant de 230 000 euros ;
- Sur le budget principal, il est prévu la reprise d'une provision constituée au titre d'une commission de dédit sur emprunt pour un montant de 305 000 euros.

Les produits financiers : 400 000 euros

Il s'agit des dividendes versés par la société Aéroports de la Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur ayant conservé 1 % du capital après l'opération de cession de 4 % des parts à la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires.

1.3. Le contrat financier

Le contrat financier, conclu fin juin 2018 entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etat, porte sur le budget principal et sur son évolution sur les exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

Il comporte deux objectifs :

- Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,35 % par an ;
- Une amélioration du besoin de financement de 57,8 millions d'euros sur la période.

L'objectif 1 portant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

A la clôture des comptes de l'exercice 2018, le Préfet a confirmé que la Métropole Nice Côte d'Azur avait respecté et même largement dépassé son objectif puisque les dépenses réelles de fonctionnement ont reculé de 0,17 % par rapport aux dépenses constatées en 2017.

Sur l'exercice 2019, la progression des dépenses réelles de fonctionnement sera inférieure à 1,35 %. En prenant en compte la décision modificative n°2, les crédits ouverts, qui sont limitatifs en dépenses, s'établissent à + 1,23 %.

De la même manière, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement inscrite dans le budget primitif 2020 est limitée à 1,32 %.

L'objectif 2 portant sur l'amélioration du besoin de financement :

En 2018, la Métropole Nice Côte d'Azur a strictement respecté la trajectoire d'amélioration du besoin de financement prévue au contrat financier, avec une diminution du besoin de financement de 18 millions d'euros.

Compte-tenu des résultats produits par sa politique d'optimisation patrimoniale, la Métropole ira au-delà de son objectif en 2019 et accentuera sensiblement l'amélioration du besoin de financement avec une évolution à – 19,3 millions d'euros, soit 4 millions d'euros de mieux que l'objectif.

Cette trajectoire sera poursuivie et même accentuée en 2020. Dès le budget primitif, il est proposé une réduction de l'encours de – 24,5 millions d'euros.

Sur la période, l'amélioration du besoin de financement s'établira donc à 61,8 millions d'euros, à mettre en perspective avec l'objectif triennal de 57,8 millions d'euros.

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement contractualisé (€)	7 982 072	-18 000 200	-15 268 000	-24 547 000
Besoin de financement prévisionnel (€)	7 982 072	-18 000 234	-19 268 000	-24 547 000

La capacité de désendettement :

Au 31 décembre 2016, la capacité de désendettement du budget principal se situait à 10,3 années, soit sous le seuil de 12 années. Aussi, le contrat financier de la Métropole Nice Côte d'Azur ne contient pas d'objectif en la matière.

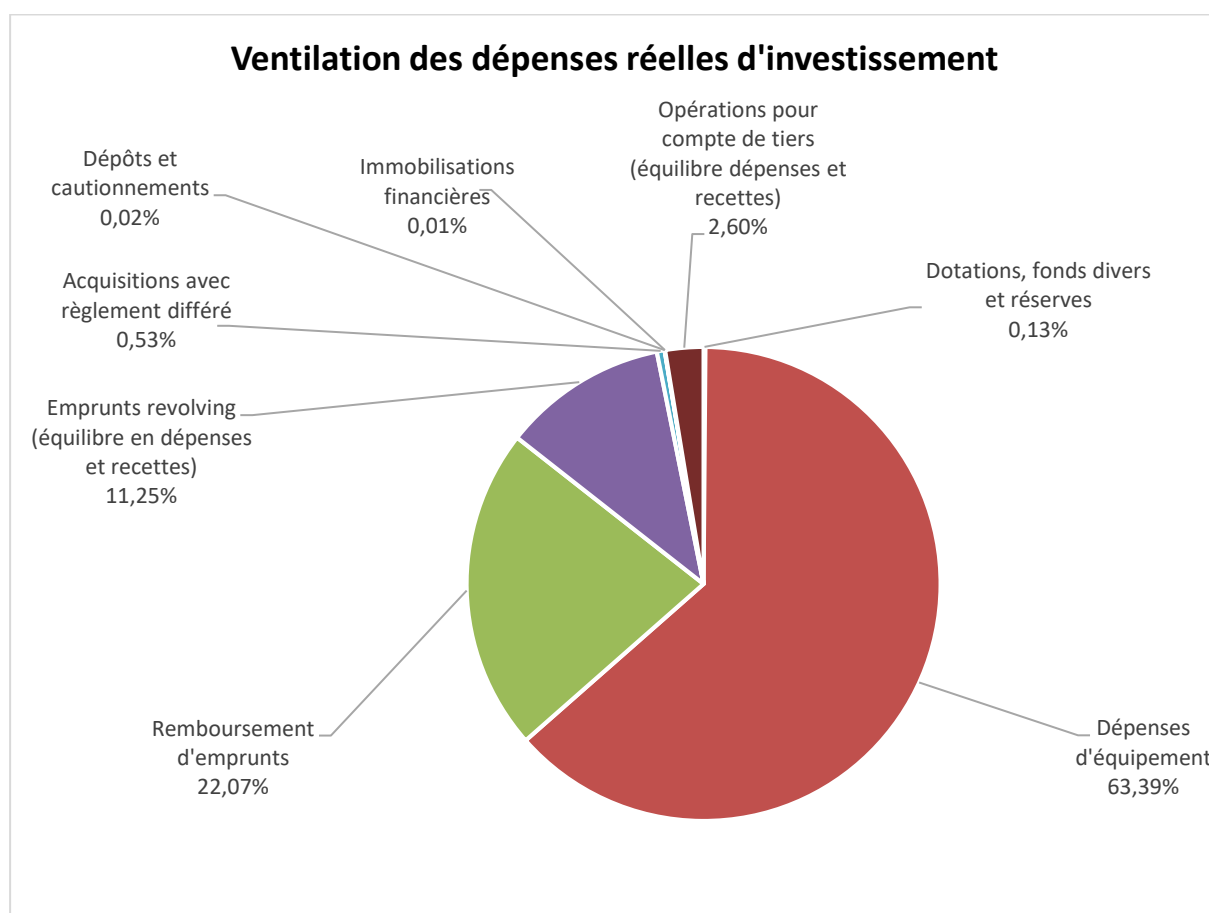
Il convient toutefois de souligner la trajectoire positive de ce ratio. En intégrant les produits de cession, la capacité de désendettement de la Métropole s'est établie à 7,7 années en 2018. Elle devrait encore se réduire et passer sous la barre des 5 années au 31 décembre 2019. Elle devrait se situer à 6,3 années à la fin de l'exercice 2020.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses réelles d'investissement : 444,6 millions d'euros

Les dépenses d'investissement sont principalement composées :

- des dépenses d'équipement,
- des remboursements des emprunts,
- des dépenses engagées dans le cadre d'opérations pour compte de tiers.



2.1.1. Les dépenses d'équipement : 282 millions d'euros

Le budget primitif 2020 est marqué par la fin des travaux des lignes 2 et 3 et le financement des études pour le déploiement d'une nouvelle ligne vers Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer d'une part et la vallée du Paillon d'autre part. La Métropole poursuit par ailleurs son engagement dans la modernisation et la sécurisation de son patrimoine routier notamment via le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi (PPICE). Elle accentue enfin son effort dans le domaine de l'innovation, du développement économique.

Les dépenses d'équipement prévues en 2020, soit 281,84 millions d'euros tous budgets confondus, dont 140 millions d'euros pour le seul budget principal, se ventilent dans les politiques publiques poursuivies par la Métropole comme suit :

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
Aménagement urbain	Budget Principal	1001 - Lignes ferroviaires	Financement Lignes Ferroviaires	25 000
		Total 1001 - Lignes ferroviaires		25 000
		1002 - Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	PEM Cagnes-sur-Mer	2 282 000
			PEM Saint-Augustin	3 772 500
		Total 1002 - Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux		6 052 000
		1003 - Accompagnement artistique de la ligne 2 du Tramway	Accompagnement artistique de la ligne 2 du tramway	434 000
		Total 1003 - Accompagnement artistique de la ligne 2 du Tramway		434 000
Total Aménagement urbain				6 513 500
Assainissement et eaux usées	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	6101 - Construction bassin Napoléon III à Nice	Construction du bassin d'orage Napoléon III	141 732
		Total 6101 - Construction bassin Napoléon III à Nice		141 732
		6202 - Rénovation des stations d'épuration	Rénovation des stations d'épuration	3 537 600
		Total 6202 - Rénovation des stations d'épuration		3 537 600
		6301 - Extension des réseaux	Travaux d'extension de réseaux dans le Haut-Pays	2 000 000
			Travaux d'extension de réseaux sur le littoral et Moyen-Pays	1 844 807
		Total 6301 - Extension des réseaux		3 844 807
		6302 - Réhabilitation des réseaux	Réhabilitation des réseaux littoral et Moyen-Pays	9 428 728
		Total 6302 - Réhabilitation des réseaux		9 428 728
		6303 - Création de réseaux	Création de réseaux de la Zone Industrielle de Carros	240 000
			Études schéma directeur	930 000
			Mise en séparatif du réseau unitaire de Beaulieu	636 000
		Total 6303 - Création de réseaux		1 806 000
			Création de la STEP de Clans	90 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
		6501- Création de stations d'épuration	Création de la STEP de la Bollène-Vésubie	418 140
			Création de la STEP de Marie	36 000
			Création de la STEP de Venanson	57 600
			Études STEP	132 400
			Reconstruction de la station d'épuration d'Utelle	1 304 000
		Total 6501- Création de stations d'épuration		2 038 140
		6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	Travaux récurrents de sécurité	4 236 720
Total 6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages		4 236 720		
Total Assainissement et eaux usées				25 033 727
Bâtiments métropolitain	Budget Principal	1401 - Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	Gestion immobilière et entretien des bâtiments	3 157 500
			Maintenance des bâtiments et prévention	321 000
			Pont-Michel - Relocalisation de la propreté	1 140 000
			Travaux de construction et de mises aux normes	1 062 000
			Travaux de mise en conformité des locaux techniques des pôles de proximité	720 000
		Total 1401 - Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains		6 400 500
		1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	Travaux de conservation des archives	12 000
			Travaux patrimoine privé	204 500
		Total 1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain		216 500
		1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA	Acquisition terrain (MIN La Baronne, compensation)	300 000
			Fouilles archéologiques	50 500
			Travaux bâtimentaires sur le patrimoine	22 500
Total 1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA		373 000		
Total Bâtiments métropolitains				6 990 000
Développement durable et environnement	Budget de la gestion des déchets et ménagers assimilés	0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	Travaux d'amélioration d'infrastructures	1 210 013
		Total 0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte		1 210 013
		0116 - Modernisation des équipements informatiques et logistiques	Équipement mobilier, et projets informatiques	200 000
		Total 0116 - Modernisation des équipements informatiques et logistiques		200 000
		0117 - Aménagement et rénovation du patrimoine	Pont-Michel - Relocalisation de la collecte	381 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
			Travaux de rénovation des bâtiments de la collecte	200 000
		Total 0117 - Aménagement et rénovation du patrimoine		581 000
		0118 : Aménagement mise en conformité et équipements de la propreté	Acquisition des véhicules de la propreté	70 000
		Total 0118 : Aménagement mise en conformité et équipements de la propreté		70 000
	Budget Principal	0103 - Travaux sur les eaux pluviales	Dévoiemment de réseaux quartier Chagall – Vence	50 000
			Rééquilibrage quartier La Colle - Saint-André de la Roche	300 000
			Travaux de sécurisation et d'extension	1 200 000
			Travaux vallons des Arboras- Nice	300 000
		Total 0103 - Travaux sur les eaux pluviales		1 850 000
		0104 : Création de réseaux d'eaux pluviales	Création de réseau - Allée des Écureuils à Saint-Laurent du Var	330 000
			Création de réseau - avenue les Platanes à Nice	330 000
			Création de réseau - la Villette à Cagnes-sur-Mer	1 160 000
			Création de réseau -Les Vespins à Saint-Laurent du Var	200 000
			Création de réseau quartier la Parra à Gilette	175 000
			Création réseau Dégoutai à Saint-Laurent du Var	150 000
			Dévoiemment des réseaux dans le cadre du SMIAGE	240 000
			Dévoiemment des réseaux de la gare de Cagnes-sur-Mer	470 000
			Rééquilibrage du Magnan à Nice	60 000
		Total 0104 : Création de réseaux d'eaux pluviales		3 115 000
		0106 -Travaux de confortement des berges et des ouvrages contre les inondations	Investissement contrat territorial avec le SMIAGE	330 744
			PAPI (Plan d'aménagement de prévention inondation)	544 949
		Total 0106 -Travaux de confortement des berges et des ouvrages contre les inondations		875 693
		0107 - Outillage Matériels Techniques de la Collecte	Acquisitions et renouvellement matériel	173 934
			Acquisitions et renouvellement immobilier	605 158
			Entretien récurrent de puisage	71 062
		Total 0107 - Outillage Matériels Techniques de la Collecte		850 154
		0109 – Défense incendie	Travaux sur bornes incendie	400 000
		Total 0109 – Défense incendie		400 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
		0110 - Plan de prévention de risque d'incendie	Plan de prévention risques incendie	1 602 000
		Total 0110 - Plan de prévention de risques d'incendie		1 602 000
		0113 - Étude Travaux pour le respect de l'environnement	Projet de réseau de chaleur	97 000
			Travaux du front de mer	422 000
		Total 0113 - Étude Travaux pour le respect de l'environnement		519 000
		0114 - Étude des réseaux de chaleur	Autres projets de centrales de production ou réseau urbain	239 000
			Centrale hydroélectrique de la VIONENE	70 000
			Réseau urbain de chaleur/froid MERIDIA	85 000
	Total 0114 - Étude des réseaux de chaleur		394 000	
	Total Développement durable et environnement			11 666 860
Développement économique	Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1310 - Travaux de rénovation des installations du MIN	Travaux d'aménagement de rénovation et de mises en conformité des bâtiments du MIN	146 409
		Total 1310 - Travaux de rénovation des installations du MIN		146 409
		1311 - Transfert du MIN à La Baronne	Travaux du Min la Baronne - PPP	7 000 000
		Total 1311 - Transfert du MIN à La Baronne		7 000 000
	Budget annexe des activités portuaires	8601 - Études de faisabilité d'aménagement des ports	Études préalables de travaux d'aménagement portuaire	270 000
		Total 8601 - Études de faisabilité d'aménagement des ports		270 000
		8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	Travaux de sécurité et d'aménagement dans les installations portuaires	5 000
		Total 8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains		5 000
		8603 - Étude et Aménagement du port de Nice	Études et aménagement du Port de Nice	270 765
		Total 8603 - Étude et Aménagement du port de Nice		270 765
	Budget annexe du CFA	5202 : Modernisation et rénovation du CFA de Carros	Acquisition et modernisation (filière boucherie, équipement de l'internat, atelier de boulangerie)	479 400
		Total 5202 : Modernisation et rénovation du CFA de Carros		479 400
	Budget Principal	0503 : Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité	Campus apprentissage	1 000 000
			Evaluation et clôture du programme éco cité ville de demain	150 000
			Observatoire de la vie étudiante	50 000
		Total 0503 : Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité		1 200 000
		1306 : Développement Économique	Développement et aménagement pour le tourisme	162 000
			Équipements métiers	25 000
			Projets démonstrateur entreprise	200 000
			Travaux de rénovation des ZAE	480 000
	Total 1306 : Développement Économique		867 000	

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
		1307 : Aménagement Eco-Vallée	Parc des expositions -Études	150 000
		1307 : Aménagement Eco-Vallée	Etudes aménagement éco-vallée	50 000
		Total 1307 : Aménagement Eco-Vallée		200 000
		1308 : Actions pour le haut pays	Action de promotion du territoire du Haut Pays	484 000
			Développement de l'offre VTT	100 000
			Politique d'aide en faveur de l'agriculture et de l'hébergement en lien avec l'itinérance	340 000
		Total 1308 : Actions pour le Haut Pays		924 000
		1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA	Travaux d'aménagement du CEEI	710 000
		Total 1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujettis à la TVA		710 000
Total Développement économique			12 072 574	
Développement numérique	Budget Principal	0503 : Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité	Ecocité	350 000
			IMREDD	680 000
		Total 0503 : Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité		1 030 000
		0701 - Vidéo protection de la voirie métropolitaine	Installation et équipement de la vidéosurveillance routière	1 965 000
			Total 0701 - Vidéo protection de la voirie métropolitaine	
		0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine	Développement du Système d'information Géographique	1 200 000
			Gestion connexe Foncier	1 350 000
		Total 0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine		2 550 000
		0801 : Développement Numérique	Réseau d'initiative publique	780 000
			Total 0801 : Développement Numérique	
		0802 - Projet Iris	Projet Iris	150 000
		Total 0802 - Projet Iris		150 000
Total Développement numérique			6 475 000	
Gestion du parc de véhicules	Budget Principal	0901 : Plan de Renouvellement du Parc Auto	Parc automobile mutualisé	1 302 500
			Parc automobile propre	1 925 000
		Total 0901 : Plan de Renouvellement du Parc Auto		3 227 500
Total Gestion du parc de véhicules			3 227 500	
Gestion unifiée	Budget Principal	1601 : Logistique récurrent - Gestion unifiée	Acquisition de matériel et immobilier	1 602 000
		Total 1601 : Logistique récurrent - Gestion unifiée		1 602 000
		1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée	Acquisition et modernisation à caractère de projets	5 097 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020	
			Acquisition et modernisation à caractère récurrent	1 374 070	
			Développement logiciel géopol	110 000	
			Équipement PMR Handicap	77 500	
			Module de communication	41 000	
			Projet de dématérialisation	985 000	
			Projet SMART CITY - Logiciel et infrastructure	960 000	
			Sécurisation et performance du réseau	670 000	
		Total 1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée			9 314 570
Total Gestion unifiée				10 916 570	
Logement	Budget Principal	0301 - Programme local d'habitat	Logement	8 417 481	
		Total 0301 - Programme local d'habitat		8 417 481	
		0302 - Aménagement foncier	Acquisitions foncières relatives aux relations PLH	200 000	
		Total 0302 - Aménagement foncier		200 000	
Total Logement				8 617 481	
Planification urbaine	Budget Principal	1201 - Planification urbaine	Observatoire métropolitain	34 264	
			PLU	368 380	
		Total 1201 - Planification urbaine		402 644	
Total Planification urbaine				402 644	
Renouvellement urbain	Budget Principal	0406 - Programme ANRU Métropole NCA	ANRU Ariane 2	936 572	
			ANRU Moulins	1 268 345	
			ANRU Notre Dame	1 869 073	
			Foncier ANRU	2 093 144	
			NPRU - Étude de préfiguration	409 174	
			NPRU - Secteur de l'Ariane	333 000	
			NPRU - Secteur des Liserons	568 000	
		NPRU - Secteur des Moulins	651 000		
Total 0406 - Programme ANRU Métropole NCA			8 128 308		
Total Renouvellement urbain				8 128 308	
Solidarité Métropolitaine	Budget Principal	0502 - Programme FDC - CPER	Fonds Métropolitain d'Investissement	1 035 613	
		Total 0502 - Programme FDC – CPER		1 035 613	
Total Solidarité Métropolitaine				1 035 613	
Transport et mobilité durable	Budget annexe Transports	4302 : Travaux de mises aux normes	Parc relais de Vauban - Travaux d'aménagement	350 000	
			Pont-Michel : Réalisation d'un parking relais	2 028 000	
			Travaux de mises en conformité de dépôt de bus	7 923 000	
		Total 4302 : Travaux de mises aux normes			10 301 000
		4303 - PEM St-Augustin - Construction de la Gare Routière	Travaux de réalisation de la gare routière du PEM de Saint-Augustin	11 452 000	
		Total 4303 - PEM St-Augustin - Construction de la Gare Routière			11 452 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
		4602 : Ligne 2 Ouest Est / Extension vers St Isidore	Ligne 2 Ouest / Est et extension vers Saint-Isidore	39 940 107
		Total 4602 : Ligne 2 Ouest Est / Extension vers St Isidore		39 940 107
		4603 : Exploitation du tramway	Travaux de maintenance des plateformes et de verdissement du réseau de la ligne 1	3 235 000
		Total 4603 : Exploitation du tramway		3 235 000
		4605- Extension du réseau de tramway	Études et travaux d'extension du réseau métropolitain de transport en commun site propre	7 500 000
		Total 4605- Extension du réseau de tramway		7 500 000
		4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	Aménagement des points d'arrêts du réseau de transport	2 500 000
			Travaux d'adaptation des quais de bus PMR	4 580 000
			Travaux de quai de bus : PEM de Carros	1 300 000
			Travaux d'infrastructure de transport (Mobilier urbain, Dépôt de bus, etc.)	1 771 300
		Total 4703 : Aménagement et équipement des infrastructures		10 151 300
		4705 : Aménagements urbains connexes	Travaux de finitions et d'accompagnement liés à la livraison de la ligne 2/3	24 000 000
		Total 4705 : Aménagements urbains connexes		24 000 000
		Total Transport et mobilité durable		106 579 407
Voirie	Budget Principal	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	Barreau Lambert - Acquisition et travaux – Cagnes-sur-Mer	2 161 000
			Grand parc paysager de la plaine du Var - Acquisition foncière	700 000
			Nice - Cité du Parc piétonisation	400 000
			Réalisation de la trame verte	1 000 000
			Renouvellement de matériel	700 000
			Requalification du cours Saleya à Nice	200 000
			Travaux afférents au développement urbain et développement économique	3 653 307
			Travaux de mise en sécurité de carrefour à feux	650 000
			Travaux de pistes cyclables	1 200 000
			Travaux de requalification des espaces publics	7 745 000
			Travaux de sécurité d'éclairage public	5 900 000
			Travaux récurrents de proximité	21 500 000
		Total 0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain		45 809 307
		0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	Aménagement du réseau routier	500 000
			Circulation : Travaux de mises aux normes	2 820 000

Politique Publique	Budget	Code AP / Libellé	Opérations	BP 2020
			Échangeur de La Baronne	3 189 730
			Entretien mise en sécurité des ouvrages d'art	3 000 000
			Équipement TVS	600 000
			Gestion connexe voirie	300 000
			Inspection détaillée viaducs	200 000
			Intempérie (études, travaux, protections des falaises)	3 500 000
			Mises aux normes des tunnels	4 500 000
			Patrimoine réseau structurant	3 500 000
			Sortie Ouest de la voie Mathis	6 267 500
Total 0715 : Pérennité aménagement réseau structurant			28 377 230	
Total Voirie				74 186 537
Total général				281 845 721

2.1.2. Les remboursements d'emprunts

Les remboursements en capital d'emprunts souscrits par la Métropole ou transférés par les communes membres, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz et le Département des Alpes-Maritimes, s'établissent pour 2020 à 60,72 millions d'euros, hors remboursement du budget annexe des transports, et se ventilent comme suit :

Remboursement en capital des emprunts contractés auprès d'organismes financiers	Dépenses	Recettes	Emprunts nouveaux
Budget annexe des transports	37 400 000	88 390 000	
Budget principal	58 700 000	34 200 000	
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	1 750 000		Néant
Budget annexe des parcs de stationnement	270 000		Néant
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0	1 400 000	
Total annuités des emprunts remboursées	98 120 000	123 990 000	Total emprunts mobilisés

Opération neutre – Emprunts revolving	50 000 000	50 000 000	Opération neutre – Emprunts revolving
Total opérations revolving et gestion active des emprunts	50 000 000	50 000 000	Total opérations revolving et gestion active des emprunts

L'emprunt de type « revolving » : 50 millions d'euros (en dépenses et en recettes)

Afin d'optimiser sa trésorerie d'une part, et de diminuer les charges financières d'autre part, la Métropole envisage de recourir en 2020 à une option de « revolving » à hauteur de 50 millions d'euros en dépenses et recettes d'investissement (opération neutre

budgétairement), soit 20 millions d'euros sur le budget principal et 30 millions d'euros sur le budget annexe des transports.

Soldes d'acquisitions de terrain : 2,4 millions d'euros

Il s'agit du règlement du solde de deux acquisitions intervenues en 2019, les actes de vente prévoyant un différé partiel de règlement à hauteur de 2,4 millions d'euros.

2.1.3. Les opérations pour compte de tiers : 11,6 millions d'euros

Ces dépenses correspondent à la réalisation d'opérations sous mandat par la Métropole Nice Côte d'Azur :

- La délégation de l'Etat pour les aides à la pierre, pour 9 millions d'euros ;
- De travaux réalisés pour le compte de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), dans le cadre du chantier du tramway, pour 310 000 euros ;
- Des opérations d'équipement effectuées pour le compte de la Régie des Parcs d'Azur, pour un montant prévisionnel de 600 000 euros ;
- Des opérations sous mandat menées pour le compte des communes, pour 1,7 million d'euros : place Général de Gaulle à Cagnes-sur-Mer, aire de stationnement du Jacquon à Saint-Laurent-du-Var, trame Verte et opération Cité du Parc pour la Ville de Nice.

Ces opérations pour compte de tiers apparaissent en dépenses et en recettes pour un montant équivalent.

2.2. Le financement des investissements

Les recettes permettant le financement des investissements de la Métropole sont principalement constituées :

- De son autofinancement pour 167,7 millions d'euros,
- Des subventions d'investissement reçues pour 60 millions d'euros.

2.2.1. L'autofinancement : 167,7 millions d'euros

L'autofinancement, intégrant l'épargne brute, les dotations et reprises de provisions et les produits de cession d'immobilisation, représente un montant consolidé de 167,7 millions d'euros contre 117 millions d'euros au budget primitif 2019 (soit une augmentation de plus de 40 %.)

Libellé	Autofinancement
Budget principal	94 328 016
Budget annexe des transports	37 410 000
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	1 400 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	22 019 727
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	161 409
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	-
Budget annexe des parcs de stationnement	270 000
Budget annexe des activités portuaires	413 765
Budget annexe Nice Méridia	11 696 269
Total	167 699 186

Comme en 2019, la Métropole Nice Côte d'Azur poursuivra en 2020 une politique ambitieuse d'optimisation de son patrimoine avec la réalisation de trois opérations de cession significatives :

- La cession du parking Masséna et de sa galerie commerciale pour une valeur estimée dans le budget primitif à 21,3 millions d'euros conformément à l'avis des domaines ;
- La cession du parking Saleya, pour une valeur estimée dans le budget primitif à hauteur de 19,3 millions d'euros conformément à l'avis des domaines.
- La cession de l'ilot nettoyage, pour 15 millions d'euros.

2.2.2. Les subventions d'investissement reçues : 60 millions d'euros

Budget principal : 34,4 millions d'euros

Les subventions d'investissement sont constituées par :

- Le produit des amendes de police, pour 9 millions d'euros ;
- Les participations de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de Nice, aux dépenses d'équipements des services communs, à hauteur de 5,3 millions d'euros ;
- La dotation cantonale versée par le Département, pour 1,6 million d'euros ;
- Les fonds de concours communaux, affectés à la réalisation d'opérations d'aménagement et de voirie, pour 2,2 millions d'euros ;
- Des recettes découlant de la conclusion de projets urbains partenariaux, par lesquels des aménageurs privés participent à la réalisation d'équipement publics, pour de 2,7 millions d'euros ;
- Des subventions de l'Etat et de la Région, dans le cadre du CRET 2 et du SIPL (Soutient à l'Investissement Public Local), pour la réalisation de travaux de voirie, prévues à hauteur de 5,2 millions d'euros ;
- Le soutien de nos partenaires pour la réalisation de la sortie Ouest de la Voie Mathis, soit 3,2 millions d'euros de la part de l'Etat et de la Région ;
- 2,4 millions d'euros de financement de divers partenaires attendus dans le cadre des projets de pôles d'échanges multimodaux de Cagnes-sur-Mer et de Nice Saint-Augustin ;
- Des financements européens attendus au titre d'opérations relatives à l'environnement et au développement durable (monitoring urbain, AAP Marittimo, travaux de restauration écologique), pour 0,7 million d'euros ;
- Une subvention de l'ADEME afin de soutenir la politique énergétique Grand Méridia, pour 60 000 euros ;
- Des subventions dans le domaine du développement économique à hauteur de 70 800 euros (PITEM CIRCUITO et subventions Eco Cité) ;
- Des subventions étatiques relatives au renouvellement urbain prévues pour 0,2 million d'euros ;
- La Région Sud continuera enfin à soutenir activement la Métropole Nice Côte d'Azur. De nombreuses participations sont prévues afin de participer aux opérations Maison de l'Habitant, Espaces Valléens, aménagements des espaces publics aux Moulins, PNRQAD Trachel, acquisition du terrain de La Baronne, soit 1,5 million d'euros ;
- Divers soldes de financements pour 200 000 euros.

Le budget annexe des transports : 18,2 millions d'euros

Les subventions inscrites au budget annexe des transports portent notamment sur l'opération lignes 2 et 3 du tramway :

- Les subventions FEDER pour la desserte du quartier des Moulins et le parking relais Nikaïa, pour 1,2 million d'euros ;
- Les participations attendues du Département, pour 8,7 millions d'euros ;
- Une subvention régionale dans le cadre du CRET 2, de 700 000 euros ;
- 1,4 million d'euros à verser par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du programme Eco Cité ;
- Une subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport, pour les travaux de la ligne 3, d'un montant de 1,5 million d'euros.

Des participations de divers partenaires sont également attendues au titre de la réalisation de la gare routière du pôle d'échanges multimodal Saint-Augustin, à hauteur de 4,4 millions d'euros.

Enfin, une subvention de l'Etat est attendue pour la réalisation de travaux d'accessibilité au bénéfice des personnes à mobilité réduite, pour 150 000 euros.

Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif :

Des participations aux travaux sont attendues de la part de l'Agence de l'Eau, pour 3,5 millions d'euros, et du Département, à hauteur de 1,3 million d'euros.

Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

Il est prévu le versement du solde d'une subvention FEDER au titre de la réalisation de la recyclerie des Moulins, soit environ 78 000 euros.

Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur :

Au budget primitif 2020, il est prévu le versement d'une seconde tranche de l'aide accordée par la Région au titre du transfert des MIN sur le site de La Baronne, soit 2,1 millions d'euros, le montant du financement global étant de 7 millions d'euros.

Budget annexe des activités portuaires :

Les subventions sont prévues à hauteur de 50 000 euros, au titre du développement des mouillages organisés.

Budget annexe de la régie autonome du Centre de Formation d'Apprentis :

Une subvention régionale de 0,3 million d'euros est prévue, au titre de l'atelier grand froid.

2.2.3. Le besoin de financement nouveau pour 2020

Le budget principal

Au budget primitif 2020, le recours à l'emprunt bancaire est prévu à hauteur de 34,2 millions d'euros avec corrélativement un niveau de remboursement de 58,7 millions d'euros. En conséquence, si le budget 2020 était exécuté à 100 % en dépenses et en recettes, une réduction de l'endettement bancaire de 24,5 millions d'euros serait constatée à la fin de l'exercice.

Les budgets annexes

Au budget primitif 2020, il est prévu un volume de dépenses d'équipements à hauteur de 141,8 millions d'euros. Celui-ci sera partiellement financé par de l'emprunt, la progression de l'encours sur l'exercice étant estimée à 50,4 millions d'euros, après déduction du remboursement des annuités en capital à hauteur de 39,4 millions d'euros.

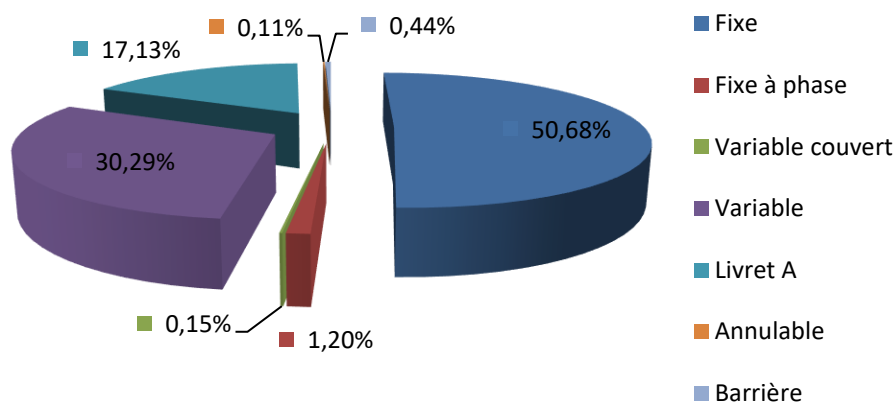
Il est à noter que des emprunts d'équilibre prévus sur trois budgets annexes sont inscrits pour des raisons comptables mais ne seront très probablement pas mobilisés après affectation des résultats de l'exercice 2019 :

- Budget annexe de la régie des MIN d'Azur : 3 500 000 € ;
- Budget annexe des activités portuaires : 82 000 € ;
- Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis : 210 113 €.

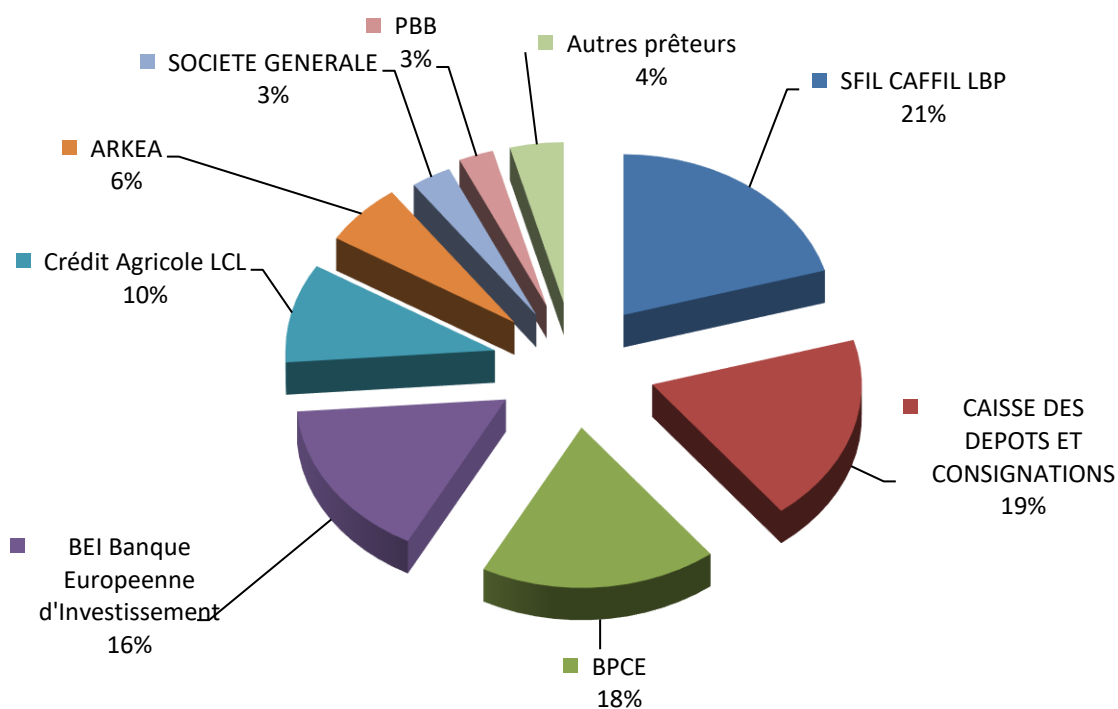
L'encours de la Métropole au 1^{er} janvier 2020

La structure des emprunts métropolitains est sécurisée avec 52 % de taux fixe et 99,45 % de dette classée en catégorie 1A dans la charte de bonne conduite des collectivités territoriales, dite charte Gissler, c'est-à-dire un encours avec des taux (fixes ou variables) simples sur la base d'indices de la zone euro.

Encours par catégorie de taux



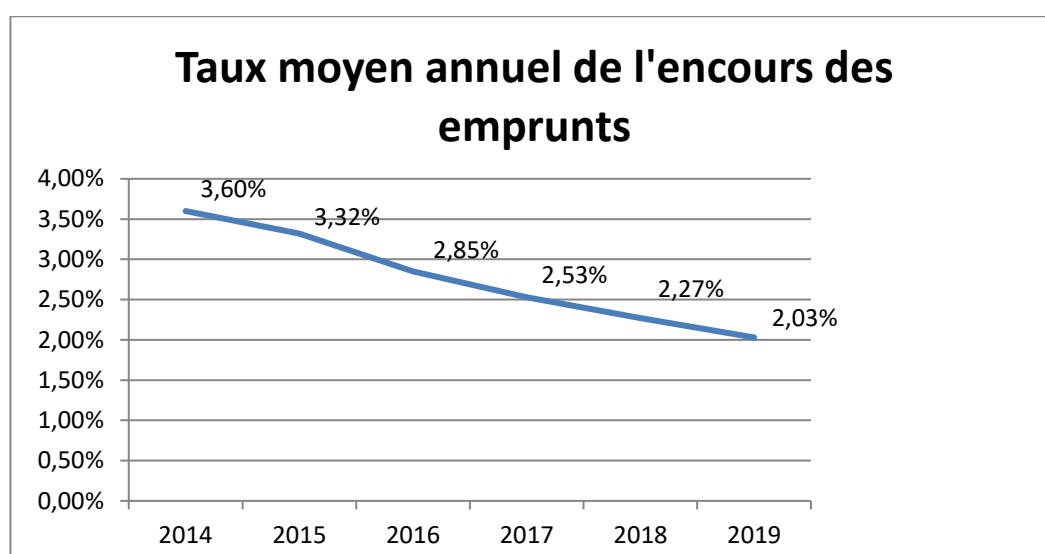
Encours par prêteur



La durée résiduelle moyenne des emprunts détenus s'établit à 18 ans et 5 mois.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
1 593,7 M€	2,03 %	18 ans et 5 mois	10 ans et 8 mois	279

Grâce à la politique de gestion active des emprunts et des taux d'intérêt historiquement bas, le taux moyen continue de baisser pour la 6^{ème} année consécutive et est estimé à 2,03 % au 31 décembre 2019.



Par budget, la répartition de l'encours est la suivante :

	01/01/2020
Budget principal	614,4 M€
Budget annexe des transports	950,6 M€
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	26,4 M€
Budget annexe des parcs de stationnement	2,3 M€
Total général	1 593,7 M€

2.2.4. Les autres recettes d'investissement

Flux inter-budgets : 11,7 millions d'euros

Il est prévu le remboursement de l'avance octroyée par le budget principal au budget annexe Nice Méridia, à hauteur de 11,7 millions d'euros. Ce remboursement apparaît en dépenses de remboursements d'emprunts sur le budget annexe Nice Méridia et en recettes d'immobilisations financières sur le budget principal.

Les opérations pour compte de tiers : 11,6 millions d'euros

Ces recettes correspondent aux remboursements des opérations sous mandat conduites par la Métropole Nice Côte d'Azur et décrites de façon détaillée dans la partie dépenses réelles d'investissement : délégation de l'Etat pour les aides à la pierre, travaux réalisés pour le compte de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, opérations d'équipements effectuées pour le compte de la Régie des Parcs d'Azur, place Général de Gaulle à Cagnes-sur-Mer, aire de stationnement du Jacquon à Saint-Laurent-du-Var, trame Verte et opération cité du Parc pour la Ville de Nice.

Les immobilisations financières : 400 000 euros

Elles intègrent principalement des remboursements de l'avance de dotation de solidarité métropolitaine consentie à la commune de la Trinité et des remboursements de cautions qui avaient été versées par la Métropole.

3. Les priorités par politique publique

3.1. Aménager le territoire en protégeant l'environnement et le cadre de vie : 182 millions d'euros

L'aménagement et l'urbanisme

La Métropole Nice Côte d'Azur met en œuvre toutes les procédures d'aménagement permettant d'intégrer la protection de l'environnement avec :

- Le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) qui permettra de décliner, dans un cadre environnemental optimisé, les potentialités de projets de toutes les communes membres ;
- L'Aire de Mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale (AVAP) qui, dans le cadre de la procédure d'inscription de la Promenade des Anglais sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, assurera la parfaite préservation et la mise en valeur des éléments remarquables situés au sein d'un secteur de 600 hectares comprenant la Promenade des Anglais, le centre-ville de Nice et les pieds des collines où sont implantés les anciens palaces et villas de prestige.
- Le règlement local de publicité métropolitain qui permet de disposer de règles partagées et cohérentes à l'échelle de notre territoire ;

La Métropole Nice Côte d'Azur a par ailleurs décidé d'intégrer un Plan des Déplacements Urbains (PDU) au PLUM, dans une forte volonté de mener le développement de l'urbanisation, en cohérence avec celui des transports en commun et permettre notamment la création :

- Du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Nice Saint-Augustin, projet piloté avec la SNCF ;
- Du Pôle d'Echanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer ;
- Du Pôle d'Echanges Multimodal de Carros.

Logement, politique de la Ville, renouvellement urbain et insertion-emploi

La Métropole mènera les actions suivantes en 2020 :

- Poursuite de l'objectif de 1 721 logements locatifs sociaux dans le cadre du 3^{ème} Programme local de l'Habitat (PLH) ;
- Gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL), des travaux de la Conférence Intercommunale du logement et déploiement des dispositifs incitatifs d'aide à la réhabilitation du parc privé ;
- Fonctionnement de la Maison de l'Habitant, ouverte en septembre 2019, nouvel équipement de la Métropole devenu le point d'information et de renseignement unique sur les questions de l'habitat ;

- Lancement des nouveaux projets de renouvellement urbain des quartiers de l'Ariane, des Liserons et des Moulins, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU), projets qui feront l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle sur 12 ans, sur la période 2020-2031 ;
- Actions liées au contrat de ville dans les quartiers prioritaires, ainsi que des mesures en faveur des jeunes (prévention spécialisée, fonds d'aide aux jeunes) et de l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, avec notamment la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion professionnelle, que la métropole Nice Côte d'Azur porte depuis plus de 10 ans avec ses partenaires, pour lutter contre le chômage et les exclusions ;
- Accompagnement de la Réforme du CFA Métropolitain et ouverture d'une Ecole de la 2ème Chance.

Eaux pluviales, GEMAPI, Agence de la performance énergétique, défense contre les incendies, éclairage public et réseaux concédés

En investissement, 17,2 millions d'euros sont inscrits en 2020 pour le financement des dépenses afférentes à ces différentes actions. La Métropole envisage notamment de participer au capital d'une société qui sera en charge de développer une filière « hydrogène » afin de favoriser la transition énergétique. Cette société de projet aura deux activités indissociables : la production (synthèse de l'hydrogène à partir de l'eau) et la distribution (construction et exploitation d'une station-service à hydrogène, indispensable à l'écoulement de la production). Ces activités prendront place sur le territoire métropolitain (emplacement réservé du pôle multimodal de Saint Isidore). Les projets « hydrogène » de la Métropole s'inscriront dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Régional « Energies de demain » qui permettra de solliciter des financeurs. Un financement sera notamment sollicité en réponse à l'appel à projets « mobilité hydrogène » de l'ADEME, ainsi qu'auprès de la Région et de l'Union européenne.

3.2. Développer la mobilité durable sur le territoire : 293,6 millions d'euros

La livraison des lignes 2 et 3 du tramway en 2019 permet de renforcer fortement l'offre de transport en commun sur le territoire métropolitain. En 2020, la Métropole consacrera 106 millions d'euros au règlement des engagements financiers pris dans le cadre de ces chantiers d'ampleur.

L'arrivée des nouvelles lignes de tramway s'est accompagnée d'une amélioration du réseau de bus. Le nouveau réseau propose une desserte du territoire plus performante, un maillage plus fin et une accessibilité toujours plus élargie grâce à une tarification attractive. Le dessin du nouveau réseau permet par ailleurs une mobilité plus respectueuse de l'environnement autorisant notamment les aménagements de végétalisation de la ville de Nice et l'ouverture de 1,3 million de kilomètres supplémentaires de transports en commun par an, avec 70 % des voyages réalisés en mode électrique.

Par ailleurs, la politique de mobilité durable qui se concrétise également à ce jour par les aides versées aux particuliers pour l'acquisition des véhicules électriques et le déploiements des

premières bornes de charges sur le territoire se traduit également, par l'arrivée de bus électriques et la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements et l'intermodalité ; à ce titre, seront poursuivies en 2020 les études de faisabilité des futures extension des réseaux de tramway et de transports en commun en site propre vers Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer d'une part et la vallée du Paillon d'autre part.

Enfin, le transport scolaire métropolitain (Scolabus) est assuré avec un budget de 5,6 millions d'euros, quasi constant depuis 2017, grâce au suivi quotidien du réseau et à une mise en adéquation constante des besoins et des moyens.

3.3. Développer l'attractivité économique du territoire et créer de l'emploi : 112,3 millions d'euros

Le développement économique

La Métropole Nice Côte d'Azur doit demeurer une destination touristique de premier plan tout en restant pionnière en matière de recherche, d'innovation et de nouvelles technologies. En investissant dans ce domaine en 2020, elle continuera à se positionner comme un acteur majeur dans l'expérimentation et la recherche par :

- Le développement de la pépinière d'entreprises de la Métropole (le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, CEEI),
- L'obtention de labels (French Tech, IDEX),
- Les partenariats avec les grands groupes et industriels français et internationaux (IBM, Cisco, EDF, ENEDIS, Engie, Orange, Véolia, Bosch, Schneider Electric et Air France-KLM),
- Le lancement de nouveaux dispositifs d'expérimentation et de programmes d'accélération pour les jeunes entreprises en forte croissance (tel que l'Accélérateur Nice Côte d'Azur / Banque Publique d'Investissement).

La Métropole poursuivra par ailleurs sa collaboration avec la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rising Sud et la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que les acteurs du développement des entreprises du territoire : Team Côte d'Azur, Initiative Nice Côte d'Azur, Nice Startups, Réseau Entreprendre, l'Institut Régional de la Création d'Entreprise, Incubateur PACA Est, etc.

En 2020, ces actions seront complétées grâce à la création récente de l'agence d'attractivité de la Métropole qui permettra de renforcer les actions promotionnelles en faveur du territoire sous l'égide de la marque : « Nice Côte d'Azur : Open New Horizons. »

Enfin, le CFA de la Métropole Nice Côte d'Azur anticipe les mutations liées à l'apprentissage et à la formation continue qui connaissent une réforme profonde visant à faire de l'apprentissage une filière d'excellence. L'objectif du CFA est d'appliquer les engagements pris par la Métropole Nice Côte d'Azur, et de passer le cap de cette première année de mise en œuvre de la réforme tout en veillant à la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le tourisme

L'année 2020 sera celle du développement de l'Office de Tourisme Métropolitain après une première année d'existence consacrée à sa structuration et à l'intégration dans une entité unique des offices municipaux.

Cet outil de stratégie territoriale contribuera à renforcer l'attractivité du territoire métropolitain dans son ensemble par le biais d'un schéma directeur du tourisme, de la participation à la « cellule Grands Évènements » de la Région, d'un conventionnement avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) et surtout de la mise en place d'une marque « Destination pour tous ».

En adéquation avec son classement en catégorie 1, l'Office de Tourisme assurera en 2020 un service d'accueil et d'information de haut niveau et veillera, en collaboration avec les communes, à disposer d'une signalétique adaptée. Un des objectifs principaux sera de poursuivre l'harmonisation des pratiques d'accueil, les outils de gestion et la diffusion de l'information sur le territoire métropolitain de manière cohérente au sein de ses bureaux d'Information touristique de proximité.

L'innovation numérique

La Métropole intervient pour déployer les services numériques à l'échelle de tout son territoire. Pour ce faire, elle investira 6,7 millions d'euros en 2020 en faveur :

- Du déploiement de réseaux fibres optiques devant permettre à 100 % des logements, des entreprises et des bâtiments publics d'en bénéficier à l'horizon 2022 ;
- Du déploiement de son réseau de capteurs avec plus de 50 000 points de mesure permettant de collecter en temps réel des données dans des domaines variés (environnement, prévention des risques, mobilité...) ;
- De la création d'une plate-forme des données territoriales ;
- Du développement des applications citoyennes.

La Métropole poursuivra par ailleurs son engagement au sein des projets européens avec « IRIS » (Integrated and Replicable Solutions for Co-Creation in Sustainable Cities), associant les Villes d'Utrecht et de Göteborg. Piloté au niveau français par la Métropole Nice Côte d'Azur, ce projet IRIS est composé de 43 partenaires européens et doté d'un budget global de 18 millions d'euros (dont 4,3 millions de fonds européens pour la Métropole Nice Côte d'Azur et les acteurs de son territoire : Université Côte d'Azur et industriels).

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation permettent le développement de projets structurants et innovants du territoire, notamment en matière de formation et de recherche en partenariat avec l'Université, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les associations et les entreprises du territoire.

La Métropole souhaite renforcer cette dynamique de partenariat en 2020 par un investissement conséquent permettant :

- Pour 0,7 million d'euros la poursuite du soutien métropolitain à la construction du nouveau bâtiment de l'IMREDD porté par l'Université Côte d'Azur,
- Pour 1 million d'euros, la construction du Campus régional de l'apprentissage baptisé « Campus Sud des Métiers » porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nice Côte d'Azur.

La Métropole continuera par ailleurs ses actions dans le cadre :

- Du comité stratégique des formations, réunissant l'ensemble des acteurs académiques et économiques,
- De sa participation à l'élaboration des objectifs du nouveau CPER,
- Des candidatures à des appels à projets européens mais également par le montage de coopérations transfrontalières avec l'Italie et la principauté de Monaco et la mise en place d'échanges internationaux avec la Chine.

3.4. Améliorer la qualité de vie et garantir un service public de proximité : 206 millions d'euros

L'assainissement

La Métropole assure l'exploitation de 1 468 kilomètres de réseaux d'eaux usées. Pour garantir une gestion respectueuse des milieux naturels aux 480 000 habitants qui sont raccordés à ses équipements, elle a mis en œuvre :

- Un système d'information géographique permettant l'autosurveillance continue du réseau ;
- Un suivi rigoureux des exploitants pour garantir la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel ;
- Une gestion patrimoniale visant à maintenir le bon état et le bon fonctionnement des installations à long terme.

En 2020, 25 millions d'euros seront consacrés à la modernisation de la station d'épuration Haliotis de Nice, à la reconstruction de deux stations d'épuration à Utelle (Utelle village et La Vilette), à la reconstruction de la station d'épuration de Turini à La Bollène-Vésubie ou encore à la reconstruction de la station d'épuration de Saint-Dalmas-le-Selvage.

La nouvelle station d'épuration de Cagnes sur Mer, opération de 97 millions d'euros portée par le SYMISCA à laquelle participe la Métropole, sera livrée courant 2020.

La voirie métropolitaine

La Métropole gère un réseau routier de plus de 2 400 km et mène les opérations de proximité nécessaires à la sécurisation, au développement de chaque commune membre et à l'aménagement de l'ensemble du territoire métropolitain.

En 2020, ce sont 65,7 millions d'euros de dépenses d'investissement qui seront consacrés à la voirie et permettront :

- La réalisation de projets structurants tels que le giratoire du collège de Saint-Martin-du-Var, la réalisation de la sortie ouest de la Voie Mathis à Nice, la phase 2 de l'avenue Curti à Colomars, le giratoire de la route métropolitaine 18 à La Gaude ou encore le cheminement piétons de l'avenue des Moulins à Levens ;
- La création de nouvelles pistes cyclables sur le Boulevard Carabacel, l'avenue Desambrois, l'Avenue Thiers, la promenade du Paillon ou encore les avenues Galliéni et Lyautey à Nice. Des pistes cyclables seront également créées pour relier les aménagements côtiers aux aménagements le long du Var en passant sous l'A8, sur le chemin des Iscles pour permettre de créer une continuité d'itinéraire avec l'EuroVélo 8 (la "route de la Méditerranée" qui relie le sud de l'Espagne à la Grèce) ;
- Les mises aux normes de tunnels et des travaux de sécurisation des réseaux (ouvrage d'art, intempérie, etc.) ;
- L'installation de lanternes LED ;
- L'achat de matériels ;
- L'entretien récurrent de la voirie.

Conclusion : l'équilibre général du budget 2020

En consolidé, le budget primitif prévoit l'engagement de 855 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et de 282 millions d'euros de dépenses d'équipement. Ces dépenses sont autofinancées à hauteur de 167,7 millions d'euros contre 117 millions d'euros au budget primitif 2019, soit une augmentation de plus de 40 %.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	495 176 858	533 876 874	232 382 300	193 682 284
Budget annexe des transports	207 273 233	244 683 233	174 290 907	136 880 907
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	96 367 900	97 767 900	2 071 013	671 013
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	40 749 393	62 769 120	26 783 727	4 764 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	4 382 239	4 543 648	7 176 409	7 015 000
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	5 229 897	5 229 897	479 400	479 400
Budget annexe des parcs de stationnement	3 183 409	3 453 409	871 500	601 500
Budget annexe des activités portuaires	2 950 242	3 364 007	545 765	132 000
Budget annexe Nice Méridia		11 696 269	11 696 269	
Sous-total opérations réelles	855 313 171	967 384 357	456 297 290	344 226 104
Budget principal	46 000 016	7 300 000	7 300 000	46 000 016
Budget annexe des transports	44 410 000	7 000 000	7 000 000	44 410 000
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	1 400 000			1 400 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	23 919 727	1 900 000	1 900 000	23 919 727
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	212 009	50 600	50 600	212 009
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	45 000	45 000	45 000	45 000
Budget annexe des parcs de stationnement	270 000			270 000
Budget annexe des activités portuaires	425 765	12 000	12 000	425 765
Budget annexe Nice Méridia	13 410 583	1 714 314	1 714 314	13 410 583
Sous-total opérations d'ordre	130 093 100	18 021 914	18 021 914	130 093 100
Budget principal			3 000 000	3 000 000
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés			200 000	200 000
Sous-total opérations à caractère patrimonial			3 200 000	3 200 000
Total opérations réelles et opérations d'ordre	985 406 271	985 406 271	477 519 204	477 519 204